

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 0115517 700

Website: www.africa-union.org

**CONFERENCE DES MINISTRES AFRICAINS
DE L'INDUSTRIE (CAMI)
18EME SESSION ORDINAIRE**

**24-28 OCTOBRE 2008
DURBAN (REPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD)**

**AU/MIN/CAMI/3 (XVIII)
ORIGINAL : ANGLAIS**

**STRATEGIE POUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION POUR LE
DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ACCELERE DE L'AFRIQUE**

PROJET FINAL

Septembre 2008

TABLE DES MATIERES

RESUME ANALYTIQUE	1-7
ACRONYMES	8-13
INTRODUCTION:	14-15
SECTION A: CONTEXTE	16-20
SECTION B: VISION, OBJECTIFS ET PRINCIPES	21-22
SECTION C: CONTOURS ET PRECEPTES DE LA STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE	23
MODULE 1: ORIENTATION POLITIQUE INDUSTRIELLE ET INSTITUTIONNELLE	24-32
MODULE 2: RENFORCEMENT DES CAPACITES DE PRODUCTION ET DE COMMERCE EN AFRIQUE	33-41
MODULE 3: PROMOTION DES INFRASTRUCTURES ET DU DEVELOPPEMENT ENERGETIQUE POUR LES TRANSFORMATIONS INDUSTRIELLES	42-52
MODULE 4: COMPETENCES INDUSTRIELLES ET TECHNIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE	53-58
MODULE 5: INNOVATION INDUSTRIELLE ET SYSTEMES TECHNOLOGIQUES RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	59-69
MODULE 6: FINANCEMENT ET MOBILISATION DE RESSOURCES	70-81
MODULE 7: DEVELOPPEMENT DURABLE POUR L'INDUSTRIALISATION RESPONSABLE	82-92
ANNEXES	93

RESUME ANALYTIQUE

“C’est le tour de l’Afrique”

Aucun pays ou région du monde n’a réalisé la prospérité et une vie socioéconomique décente pour ses citoyens sans développer un secteur industriel puissant.

Au moment où l’Afrique émerge en tant que continent en voie d’industrialisation au cours de ce siècle, les responsables africains sont déterminés à saisir les nouvelles opportunités pour encourager le développement industriel comme moyen efficace, socialement responsable et durable en vue de la transformation économique.

La preuve en est donnée par une série de proclamations et de déclarations lors des sommets et réunions importants. La dixième session ordinaire de la Conférence des chefs d’Etat et de gouvernement de l’Union africaine tenue à Addis Abéba, Ethiopie, en janvier 2008 a été consacrée au thème de l’industrialisation africaine. Le choix de la Conférence de ce thème prouve la grande priorité accordée à l’industrie en tant que force dynamique dans la transformation des denrées en produits à grande valeur ajoutée. Le consensus était que : “c’est le tour de l’Afrique”.

Au cours de cette conférence, les chefs d’Etat et de gouvernement ont pris une décision importante en adoptant le *Plan d’action pour le développement industriel accéléré de l’Afrique (AIDA)*. Ce faisant, la Conférence a instruit la Commission de l’Union africaine (CUA) pour créer des priorités, programmes et projets opérationnels, en étroite collaboration avec les acteurs clés, pour aider davantage à la mise en œuvre du plan. Les chefs d’Etat et de gouvernement ont par ailleurs demandé à la Commission de l’UA de convoquer d’urgence une réunion de la Conférence des ministres africains de l’Industrie (CAMI) et des acteurs industriels dans le but de rationaliser, de privilégier et de mettre en oeuvre les activités énumérées dans le plan d’action. En conséquence, la première réunion des acteurs industriels a été tenue au Caire en Egypte le 12 avril 2008. Ce document est le résultat de la nécessité de délibérer et d’agir.

“L’heure a sonné”

Malgré les contraintes, plusieurs pays africains ont connu un taux de croissance sans pareil, en partie dû au “boom des denrées” en partie dû à une bonne gouvernance économique. Néanmoins, il y a eu une offre industrielle mitigée face à plusieurs années de stabilité macroéconomique. Cela est dû largement à un certain nombre de contraintes liées à l’offre: le manque de capacités et de compétences industrielles requises, l’esprit d’entreprise et d’appui institutionnel inadéquats, les goulots d’étranglement énergétique et d’infrastructure et les

contraintes de la demande dues au faible pouvoir d'achat de la grande majorité des populations et la faible demande agrégée du secteur public.

Les contraintes liées à la demande ont constitué un problème persistant pour le développement industriel de l'Afrique nécessitant une emphase sur la création d'un environnement politique propice et cohérent. Fait plus important, c'est la nécessité de générer des compétences, de stimuler la productivité, de promouvoir l'investissement, de fournir des infrastructures et des moyens de transport, d'améliorer les opérations d'entreprise, de transférer la technologie, de réduire les coûts des transactions et d'introduire les normes appropriées pour rivaliser sur les marchés internationaux. Les contraintes liées à l'offre ont également existé et continuent de l'être en dehors du secteur des fabrications: un secteur agricole arriéré a entravé la production industrielle et la compétitivité dans plusieurs pays en raison d'une offre irrégulière ou inadéquate de matières premières. Cette situation a, à son tour, entravé la croissance de la fabrication industrielle basée sur les produits agricoles ou la transformation.

Bien que de graves problèmes persistent, comme l'affirme le document, aucun d'eux n'est insurmontable: l'économie mondiale en pleine diversification et ses chaînes de valeur industrielles, et la croissance du dynamisme industriel dans le sud créent autant d'opportunités pour la participation au moment elles produisent de nouveaux défis. Fait plus marquant, elles créent une urgence pour agir de manière décisive en renforçant les capacités locales, en activant les communautés économiques régionales et en agissant de façon coopérative au plan continental.

Que peut-on faire?

Suite à la décision de privilégier les sept modules sous le "*Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA)*", le document propose une "*Stratégie de mise en oeuvre*" selon les modules suivants:

- Module 1: politique industrielle et orientation institutionnelle
- Module 2: Amélioration de la production et capacités commerciales
- Module 3: Promotion des infrastructures et de l'énergie pour le développement industriel
- Module 4: Développement des ressources humaines pour l'industrie
- Module 5: Systèmes d'innovation industrielle, recherche-développement et développement technologique
- Module 6: Financement et mobilisation de ressources
- Module 7: Développement durable

Module 1: La bonne gouvernance industrielle est une condition préalable au succès de l'Afrique. La stratégie de mise en oeuvre du plan d'action se penche sur la façon de créer des cadres de politiques industrielles cohérentes aux

niveaux national, régional et continental qui sont bien orientées et sensibles aux ressources locales.

Module 2: Pour réaliser la participation réussie dans les chaînes de valeur industrielle et globale face à une économie mondiale hautement compétitive, la stratégie de mise en œuvre se penche sur la façon d'améliorer la performance économique, améliorer la qualité des processus et des produits et renforcer les capacités commerciales.

Module 3: les contraintes socioéconomiques en Afrique ne sont pas insurmontables. La stratégie de mise en œuvre se penche sur la façon de créer la réponse dynamique aux infrastructures et aux besoins énergétiques et garantir leur gestion et maintenance efficaces.

Module 4: les pouvoirs de création et de production des populations sont une composante vitale du succès dans les efforts de l'Afrique pour s'industrialiser. La stratégie de mise en œuvre se penche sur la façon de remédier aux pénuries de compétences et de répondre aux besoins de formation et de renforcement des capacités dans les domaines essentiels de la croissance industrielle.

Module 5: la technologie, l'innovation et la capacité d'innover ne constituent pas un choix mais une "une voie incontournable" dans l'économie mondiale. La stratégie de mise en œuvre se penche sur la façon de créer des systèmes d'innovation qui génèrent le savoir-faire nécessaire pour le développement industriel.

Module 6: la mobilisation, la disponibilité et la dotation judicieuse des ressources financières pour améliorer l'industrialisation sont une priorité. La stratégie de mise en œuvre se penche sur la façon de créer une architecture financière propice constituée de sources internes et externes pour investir dans les développements industriels clés.

Module 7: la biodiversité du continent et les ressources naturelles en abondance sont un aspect clé de l'endurance à long terme de l'effort d'industrialisation. La stratégie de mise en œuvre se penche sur la façon de créer un cadre de développement durable qui garantit l'industrialisation responsable.

La stratégie de mise en oeuvre identifie au total 16 programmes et 49 projets (**cf Tableau 1: Annexe 1, p 71**) à réaliser en vue du succès du plan d'action.

Priorités urgentes et séquençage

Le Document répartit les projets à exécuter en phase **immédiate, à moyen et à long termes**. Cette répartition a été basée sur leur suite logique et la disponibilité des ressources à mobiliser.

Il existe 21 projets immédiats, 17 à moyen terme et 11 à long terme. Comme on le constate à partir du tableau ci-dessous, certains projets à caractère immédiat doivent commencer maintenant mais ils n'arriveront à maturité et ne deviendront propices à la croissance qu'à plus long terme.

Tableau 2: PROJETS PRIORITAIRES ET SEQUENCAGE

Légende: Pr: Programme
P: Projet

Modules	Immédiat	Moyen-Terme	Long-Terme
1. Politique industrielle et orientation institutionnelle	1. Elaboration de politique industrielle spécifique au pays et orientations stratégiques (Pr 1, P 1) 2. Renforcer les services d'appui institutionnel pour le développement industriel (Pr 1, P 3) Renforcement des capacités et assistance technique pour la gestion de politique industrielle (Pr 2, P 1) 3. renforcement des capacités et assistance technique en vue de la collecte des données industrielles et du contrôle (Pr 2, P 1)	1. Réorientation des cadres régulateurs régionaux d'un environnement propice pour les complémentarités industrielles (Pr 1, P 2)	
2. Amélioration de la production et des capacités commerciales	4. Analyse diagnostique des secteurs de l'industrie prioritaires (Pr 1, P 1) 5. Amélioration des capacités de l'offre et de la compétitivité (Pr 1, P 2) 6. Développement des incubateurs commerciaux et des entreprises (Pr 2, P 1)	2. Création et amélioration des institutions d'appui technique 3. Assistance technique pour se conformer aux normes internationales et aux exigences régulatrices et techniques (Pr 3, P 1) 4. Cadre régional pour coordonner les activités de qualité (Pr 3, P 2)	

<p>3.Promouvoir les infrastructures et l'énergie pour le développement industriel</p>	<p>7. Elaboration de politique propice, de cadres régulateurs et cartographie des ressources énergétiques renouvelables (Pr 2, P 1) 8. 5 Réponse aux priorités d'infrastructure de l'UA (Pr 1, P 1)</p>	<p>6. Financement innovateur et renforcement des capacités pour étendre les projets d'énergie renouvelable (Pr 2, P 2) 7. développement de l'industrie des biocarburants en Afrique (Pr 3, P 1) 8. Suppression des barrières à la promotion de l'efficacité de l'énergie industrielle en Afrique (Pr 4, P 1)</p>	
<p>4.Développement des compétences pour le développement industriel</p>	<p>7. Analyse diagnostique des lacunes de compétences liées à l'industrie (Pr 1, P 1) 8. Relance/création des institutions pour l'industrie et le développement des compétences (Pr 1, P 2) 9. Développer le transfert des compétences et des stratégies de rétention (Pr2, P1)</p>	<p>9. Valorisation des compétences 'informelles' de la main-d'oeuvre (Pr 1, P 4)</p>	<p>1. Développement des compétences axées sur l'industrie (Pr 1, P3) 2. Création ou renforcement des centres de formation régionale spécialisés (Pr 2, P 2)</p>
<p>5. Systèmes d'innovation industrielle, Recherche&Développement et de la technologie</p>	<p>10. Création des chaires universitaires sur l'innovation dans les universités africaines (Pr 1, P 1) 11.Création des centres de diffusion de transfert de technologie (Pr 1, P 2) 12. Création des incubateurs technologiques (Pr 1,</p>	<p>10. Création des centres régionaux pour la prévision technologique (Pr 1, P 3) 11. Renforcement de la coopération Sud-Sud pour utiliser la biodiversité et commercialiser les résultats de recherche actuels (Pr 1, P 5) 12. Facilitation des</p>	<p>3. Systèmes d'incitation fiscale et non fiscale pour la voie menant à la Recherche-Développement adaptée à l'innovation au niveau des entreprises. (Pr 2, P 2)</p>

	<p>P 4) 13. Mise en oeuvre de l'initiative de la technologie et de l'innovation en Afrique (Pr 2, P 1)</p>	<p>retombées de l'IDE sur la capacité innovatrice locale (Pr 2, P 3)</p>	
<p>6. Financement et mobilisation de ressources</p>	<p>12. Redynamisation des institutions financières et régionales (Pr 1, P 3) 13. Politique améliorée et environnement des affaires pour attirer les ressources de la diaspora (Pr 4, P 1) 14. Accès au crédit et aux ressources financières privées (Pr 1, P 1) 15. Consolidation du fonds de développement industriel africain (Pr 2, P 1) 16. Développement des portefeuilles des projets d'investissement bancables (Pr 2, P 3) 17. Développement des capacités locales pour contrôler et faciliter l'investissement étranger dans les sous-secteurs industriels prioritaires (Pr 3, P 2)</p>	<p>13. Attirer l'investissement direct étranger (Pr 3, P 1) 14. Créer le réseau d'analyse comparative des fournisseurs nationaux et des échanges de partenariat (SPXs) (Pr 3, P 3) 15. Fonds d'investissement de la diaspora pour l'Industrie (Pr 4, P 2)</p>	<p>5. Facilitation du renforcement des bourses des valeurs nationales et régionales (Pr 1, P 2) 6. Création des Fonds souverains nationaux pour l'industrialisation (Pr 1, P 4) 7. Consolidation des fonds d'investissement régionaux (Pr 2, P 2) 8. Réseaux d'investisseur pour faciliter les investissements de la diaspora et la communication (Pr 4, P 3)</p>
<p>7. Développement durable</p>	<p>17. Création ou renforcement d'un réseau panafricain des prestataires de service de production plus propre/Centre (Pr 2, P 1) 16. Intégration du</p>	<p>16. Réduction de la dégradation environnementale (stress environnemental) et gestion des déchets (Pr 3, P 2) 17. Création de</p>	<p>9. Initiative thématique et sectorielle pour renforcer la CREP (Pr 2, P 2) 10. Politiques et financements de la consolidation du CREP (Pr 2, P 3)</p>

	développement durable dans les cadres élargis de la gouvernance (Pr 1, P 1) 21. Conservation (efficacité écologique) et utilisation durable des ressources (Pr 3, P 1)	réseaux régionaux pour la réalisation d'un agenda CSR à base contextuelle (Pr 1, P 2)	11. Conformité avec les normes et la législation environnementale internationale (Pr 3, P 3)
--	---	---	--

ACRONYMES

AAC - African Academy of Sciences

ACP - Africa, Caribbean and Pacific

ACSF – Africa Corporate Sustainability Forum

AFDB – African Development Bank

AFRACO – Inter-African Co-operation for Accreditation

African 10-YFP - African 10-Year Framework Programme on Sustainable Consumption and Production

AFRIMETS – Inter-Africa Metrology System

AfrIPANET - African Investment Promotion Agency Network (AfrIPANet)

AfT – Aid for Trade

AGOA – Africa Growth and Opportunity Act

AICC – African Institute of Corporate Citizenship

AIDA – Action Plan for Accelerated Industrial Development of Africa

AIO – African Industrial Observatory

AIR – African Industrial Report

AMCEN – African Ministerial Conference on Environment

AMCOST – AU Ministers Conference on Science and Technology

AMN – Africa Mining Network

AMP – Africa Mining Partnership

AMSEN – African Materials Science and Engineering Network

ANSTI – African Network of Scientific and Technological Institutions

APCI – African Productive Capacity Initiative

ARFTECREG – African Technical Regulations Co-operation Committee

ARSCP – African Roundtable on Sustainable Consumption and Production

ARSO – African Organization for Standardization

ASTF – Arab Science and Technology Foundation

ATII – Africa Technology and Innovation Initiative

AU – African Union

AUC – African Union Commission

BITs – Bilateral Investment Treaties

BRIC – Brazil, Russia, India, China

CAAST-NET – Network for the Co-ordination and Advancement of sub-Saharan Africa- EU Science & Technology Co-operation

CAMI – Conference of African Ministers of Industry

CASM – Communities and Small-Scale Mining

CDM – Clean Development Mechanism

CEMA – Central Europe and Middle East and Africa

CIS – Commonwealth of Independent States

COEs – Centres of Excellence

COMESA – Common Market for Eastern and Southern Africa

CP – Cleaner Production

CREP - Conservation Resources Enhancement Programme

CSR – Corporate Social Responsibility

D-MADE – Development Marketplace for the African Diaspora in Europe

DAC – Development Assistance Committee

DBSA – Development Bank of Southern Africa

DFIs – Development Finance Institutions

DNAs – Designated National Authorities

DRC – Democratic Republic of Congo

EAC – East African Community

EBA – Everything But Arms

ECA – Economic Commission for Africa

ECCAS / SEMAC – Economic Community of Central Africa States

ECOWAS – Economic Commission for West African States

EDB – Economic Development Board

EDIP – Enterprise Development and Investment Promotion

EFW – Economic Freedom of the World

EIB – European Investment Bank

EIF – Enhanced Integrated Framework

EPAs – Economic Partnership Agreements

EPZs – Export Processing Zones

EU – European Union

FDI – Foreign Direct Investment

GDP – Gross Domestic Product

GI – Geographical Indications

GNI – Gross National Income

GRA – Global Research Alliance

GSP – Generalized System of Preferences

GTZ – Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit GmbH (German Society for Technical Co-operation)

HACCP – Hazard Analysis Critical Control Point

HDI – Human Development Index

HEIs – Higher Education Institutions

HIV/AIDS – Human Immunodeficiency Virus / Acquired Immune Deficiency Syndrome

HOS – Heads of State

HRD – Human Resource Development

IAF – International Accreditation Forum

IBRD – International Bank for Reconstruction and Development

ICSU ROA – International Council for Science Regional Office for Africa

ICT – Information and Communication Technology

IDC – Industrial Development Corporation

IF – Integrated Framework

IFAD – International Fund for Agricultural Development

IIED – International Institute for Environment and Development

ILAC – International Laboratory Accreditation Co-operation

ILO – International Labour Organization

IPAs – Investment Promotion Agencies

IPCC – International Panel on Climate Change

IPR – Investment Policy Review

IPRs – Intellectual Property Rights

ISO – International Organization for Standardization
IT – Information Technology
ITPOs – Investment and Technology Promotion Offices
JPOI – Johannesburg Plan of Action
LCA – Life Cycle Analysis
LDCs – Least Developed Countries
MDGs – Millennium Development Goals
MFA – Multi-Fibre Agreement
MFIs – Microfinance Institutions
MIGA-Multilateral Investment Guarantee Agency
MVA – Manufacturing Value Added
NAPAs – National Adaptation Programmes of Action
NBG – NEPAD Business Group
NBFCs – Non-Banking Finance Companies
NCPCs – National Cleaner Production Centers
NEPAD – New Partnership for African Development
NGO – Non-Governmental Organization
NICs – Newly Industrializing Countries
NRM – Natural Resources Management
NUSESA – Network of Users of Scientific Equipment in Eastern and Southern Africa
ODA – Official Development Assistance
OECD – Organization for Economic Cooperation and Development
PCT – Patent Co-operation Treaty
PPP – Public-Private Partnerships
PSD – Private Sector Development
PTA Bank – Eastern and Southern African Trade and Development Bank
R&D – Research and Development
REACH – Compliance with External Environmental Standards and Legislation
REC – Regional Economic Community
RPL – Recognition of Prior Learning

RSA – Republic of South Africa
RTTDCs – Regional Technology Transfer and Diffusion Centres
SABINA – Southern African Biochemistry and Informatics for Natural Products
SADC – Southern Africa Development Community
SANE – South Africa, Algeria, Nigeria and Egypt
SC – Sustainable Consumption
SCP – Sustainable Consumption and Production
SI- Small Industry
SICC – South Industrial Co-operation Centres
SIG – Science Initiative Group
SP – Sustainable Production
SMEs – Small- and Medium-sized Enterprises
SPV – Special Purpose Vehicle
SPX – Sub-contracting and Partnership Exchange
SQAM – Standards, Quality Assurance and Metrology
SQMT- Standards, Quality and Metrology Testing
SWOT- Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats
TBs – Barriers to trade
TBTs – Technical Barriers to Trade
TICAD IV – Fourth Tokyo International Conference on African Development
TIS – Trade Integration Strategies
TNCs – Transnational Corporations
TRIPS – Trade-Related aspects of Intellectual Property Rights
UEMOA – Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UN – United Nations
UNCTAD – United Nations Conference on Trade and Development
UNDESA – United Nations Department for Economic and Social Affairs
UNDP – United Nations Development Programme
UNECA – United Nations Economic Commission for Africa
UNEP – United Nations Environment Programme
UNESCO – United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization

UNFCCC – United Nations Framework Convention on Climate Change

UNIDO – United Nations Industrial Development Organization

UNDP – United Nations Development Programme

USAID – United States Agency for International Development

USD – United States Dollars

WAIPA – World Association of Investment Promotion Agencies

WAITRO – The World Association of Industrial and Technological Research Organizations

WAPP – West Africa Power Market Development Project

WB – World Bank

WIO-RISE – The Western Indian Ocean Regional Initiative in Marine Science and Education

WRI – World Resources Institute

WSSD – World Summit on Sustainable Development

WTO – World Trade Organization

INTRODUCTION

Au moment où l'Afrique émerge en tant que continent en voie d'industrialisation au cours de ce siècle, les responsables africains sont déterminés à saisir les nouvelles opportunités pour encourager le développement industriel comme moyen efficace, socialement responsable et durable en vue de la transformation économique.

La preuve en est donnée par une série de proclamations et de déclarations lors des sommets et réunions importants. La 10^{ème} session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine tenue à Addis Abéba, Ethiopie, en janvier 2008 a été consacrée au thème de l'industrialisation africaine. Le choix de la Conférence de ce thème prouve la grande priorité accordée à l'industrie en tant que force dynamique dans la transformation des denrées en produits à grande valeur ajoutée. Le consensus était que : "c'est le tour de l'Afrique".

Au cours de cette conférence, les chefs d'Etat et de gouvernement ont pris une décision importante en adoptant le *Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA)*. Ce faisant, la Conférence a instruit la Commission de l'Union africaine (CUA) pour créer des priorités, programmes et projets opérationnels, en étroite collaboration avec les acteurs clés, pour aider davantage à la mise en œuvre du plan. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont par ailleurs demandé à la Commission de l'UA de convoquer d'urgence une réunion de la Conférence des Ministres africains de l'Industrie (CAMI) et des acteurs industriels dans le but de rationaliser, de privilégier et de mettre en oeuvre les activités énumérées dans le plan d'action. En conséquence, la première réunion des acteurs industriels a été tenue au Caire en Egypte le 12 avril 2008.

Les acteurs clés qui ont pris part à la réunion comprenaient les membres du Bureau de la CAMI, la Banque africaine de développement (BAD), l'UA, la CUA, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la Banque européenne d'investissement (BEI), le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la Banque mondiale (BM).

La réunion est parvenue au consensus sur la restructuration de la mise en oeuvre du Plan d'action selon les sept modules suivants:

- Module 1: Politique industrielle et orientale institutionnelle
- Programme Module 2: Amélioration de la production et des capacités commerciales

- Module 3: Promotion des infrastructures et de l'énergie pour le développement industriel
- Module 4: Développement des ressources humaines pour l'industrie
- Module 5: Systèmes d'innovation industrielle, Recherche-Développement et développement technologique
- Module 6: Financement et mobilisation de ressources
- Module 7: Développement durable

Ce document définit la stratégie de mise en oeuvre pour le Plan d'action et se focalise sur la traduction des sept modules mentionnés en programmes axés sur l'action, en projets et en activités qui pourraient encourager le développement industriel et le changement structurel en Afrique et enraciner l'intégration industrielle au niveau régional, continental et dans l'économie internationale.

Le document est structuré comme suit. La section relative à l'historique définit le contexte général de l'industrialisation de l'Afrique en termes de défis et d'opportunités, les engagements et les négociations globaux, la gouvernance améliorée ainsi que les objectifs et les principes d'identification et mise au point des modules, les projets et les activités. Un plan détaillé de mise en oeuvre des sept modules avec les projets et les activités est présenté au module/chapitres de 1 à 7.

HISTORIQUE

SECTION A:

A.1 Développement industriel de l'Afrique, défis et opportunités

Plusieurs pays africains ont réalisé des taux élevés de croissance économique et industrielle au cours des années récentes, essentiellement dû au boom remarquable des matières premières. L'Afrique a besoin de taux de croissance économique plus élevés que les résultats obtenus au cours des années passées pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici 2015. Le défi majeur pour les pays africains aujourd'hui est de sortir la majorité des populations de la pauvreté à travers le développement industriel. Afin de soutenir la croissance réalisée jusqu'ici, il faut des capacités de production améliorée pour transformer l'avantage comparatif de l'Afrique en ressources en avantage compétitif et étendre les avantages de la croissance à travers des liaisons bien focalisées entre les secteurs de l'activité productive.

En prenant la décision de porter l'attention sur le thème de développement industriel, l'UA tient compte du fait que le continent est la région la moins développée du monde au plan de la fabrication, et très peu de pays en Afrique subsaharienne ont réussi à développer un secteur de fabrication appréciable et dynamique supérieur à 20 % du produit intérieur brut (PIB). Les changements structurels ont été lents, dans la mesure où la fabrication s'est développée à un rythme plus lent que le PIB dans la plupart des pays. Et pourtant, davantage de pays africains plus que par le passé sont passés à un stade supérieur de l'échelle du développement industriel et la croissance industrielle s'est accélérée et même a dépassé la croissance du PIB. La part de la valeur ajoutée de la fabrication en PIB en Afrique subsaharienne s'est légèrement accrue de 13,7% en 2000 à 14,3 % en 2006¹

Pour passer à la prospérité, l'Afrique devrait tirer profit des nouvelles opportunités offertes par la globalisation de la production industrielle. L'expérience des pays nouvellement industrialisés, en particulier en Asie, donne une preuve de plus du lien puissant entre l'industrialisation, la croissance économique et la prospérité. Ce sont les pays qui s'industrialisent rapidement, en particulier en Asie orientale qui jouissent des fruits de la globalisation et font des progrès vers la réalisation des OMD. Malgré les ressources naturelles abondantes dont regorge l'Afrique, elle n'a toujours pas tiré profit des avantages potentiels du développement basé sur les ressources, en particulier le développement axé sur les ressources minières.

C'est l'industrie, y compris ses services connexes, qui donne une impulsion aux économies, lance la croissance économique, crée un espace propice à l'esprit d'entreprise, crée le dynamisme technologique, encourage la productivité,

¹ Dans ce document, le terme "industrie" se réfère au secteur manufacturier sauf dispositions contraires indiquées. Les chiffres de la base de données de l'ONUDI pour l'industrialisation dans le monde, 2006.

génère l'emploi et contribue à la productivité et au rendement agricole ainsi que la valeur ajoutée aux ressources agricoles existantes.

A.2 Surmonter les obstacles:

Pendant près d'une décennie, la plupart des pays africains ont réalisé des progrès significatifs vers les politiques macroéconomiques saines. Non seulement, les pays ont récemment connu plusieurs années consécutives de croissance économique relativement élevée, mais ils ont également joui d'un environnement politique amélioré. Cependant, la réponse microéconomique à la stabilité macroéconomique continue d'être mitigée. En dépit de ces réalisations, la qualité et la portée de la croissance et en fait sa durabilité économique, sociale et environnementale font l'objet de préoccupation pour beaucoup de gouvernements africains. La tâche consistant à lier les succès macroéconomiques à l'amélioration de l'efficacité microéconomique est énorme.

A.2.1 Contraintes de l'offre sur le développement de la fabrication

La réponse mitigée de l'offre industrielle à plusieurs années de stabilité macroéconomique est attribuée en général aux contraintes de l'offre: le manque de capacités et de compétences industrielles requises, l'inadéquation de l'esprit d'entreprise et d'appui institutionnel, l'énergie, les goulots d'étranglement des infrastructures et les contraintes de la demande sont dûs au faible pouvoir d'achat de la grande majorité des population et à une faible demande agrégée du secteur public.

Les contraintes de l'offre ont été à la base des problèmes qui ont toujours miné le développement industriel de l'Afrique et mérite que l'on mette l'accent sur la création d'un environnement politique cohérent et propice. Il est également crucial de générer les compétences, de stimuler la productivité, de promouvoir l'investissement, de mettre en place des infrastructures et des moyens de transport, d'améliorer les opérations des entreprises, de transférer la technologie, de réduire les coûts des transactions et d'introduire les normes appropriées pour permettre aux produits de rivaliser sur les marchés internationaux. Les contraintes de l'offre ont également existé et continuent de l'être en dehors du secteur de la fabrication: un secteur agricole arriéré a entravé la production industrielle et la compétitivité dans plusieurs pays en raison de l'offre des matières premières inadéquate et irrégulière. Cette situation a par ailleurs entravé la croissance de la fabrication basée sur les produits agro-industriels ou la transformation.

Cependant, ces contraintes peuvent être surmontées compte tenu des opportunités importantes qui existent. L'allure accélérée de l'intégration économique globale et le changement structurel offrent des opportunités aux pays africains pour diversifier leurs économies, se développer et intégrer plus

intensément les activités économiques régionales, continentales et internationales. Le continent pourrait tirer profit de nouvelles opportunités dans la production mondiale, le commerce et l'investissement et bénéficier également du meilleur accès aux connaissances, aux technologies modernes et aux nouveaux marchés. Cela nécessite plus de stratégies industrielles efficaces, de politiques et des institutions au point. Les pays africains font face à des défis plus complexes et d'options stratégiques plus cruciales dans la poursuite de leur développement industriel et économique en raison des changements rapides en cours au niveau de l'économie industrielle globale. De nouvelles puissances industrielles, comme la Chine, l'Inde, le Brésil etc, même si elles risquent de rendre la tâche difficile aux retardataires industriels de prendre le train en marche et de rivaliser sur le marché global, peuvent être d'importants partenaires Sud-Sud auxquels il faut recourir.

Il existe sans doute des marges de manœuvre pour les nouveaux venus dans le secteur industriel, au moment où se présentent de nouvelles opportunités industrielles dans le contexte de l'augmentation des salaires au sein des économies émergentes et des changements géographiques sans cesse accrus dans la production. Les changements en cours sur le paysage global et le passage des produits aux tâches dans la chaîne des valeurs, telles que les composantes et l'assemblage, semblent être de bonne augure pour les efforts d'industrialisation. On s'attend à ce que les pays en développement soient les principaux vecteurs de l'accélération de la croissance économique mondiale avec leur production mondiale passant d'environ un cinquième aujourd'hui à près du tiers d'ici 2030, tandis que leur part du pouvoir d'achat global sera plus de la moitié². La mondialisation sans cesse accrue du marché du travail se ressent dans les transferts d'argent en croissance rapide, évalués à 9 milliards de dollars des E.U. pour l'Afrique subsaharienne en 2005, passant à 11 milliards de dollars des E.U. en 2007.³ La diaspora africaine pourrait être de plus en plus une force essentielle pour accompagner le développement industriel africain, sur la base non seulement des transferts d'argent mais également de leur savoir-faire scientifique, de leurs connaissances et de leurs expériences tacites.

Des chances sérieuses s'offrent à la participation accrue des entreprises africaines dans la chaîne des valeurs globales, par exemple à travers le profit à tirer des investissements directs étrangers dans les ressources naturelles africaines par rapport à la participation aux étapes initiales de la chaîne des valeurs de la transformation des ressources relative aux arrangements du commerce préférentiel. Elles peuvent les saisir, par exemple, en réagissant aux marchés en croissance rapide en Chine, en Inde et dans d'autres économies émergentes du Sud. Les opportunités existent également de promouvoir

² World Bank (2008) World Bank (2007a), *Global Economic Prospects, Managing the Next Wave of Globalization*, Washington DC.

³ From Unido Data-Bases on Financial Flows.

l'industrie, le commerce et l'allègement de la pauvreté par la coopération Sud-Sud⁴ en se servant de la force économique du Sud – le financement, la technologie et les marchés – pour accélérer l'industrialisation africaine.

Mieux, il existe un espace important pour l'amélioration des conditions de vie durable en mettant l'accent sur le renforcement des capacités technologiques et les efforts d'entraide communautaire. La coopération Sud-Sud peut jouer un rôle majeur dans l'accélération du développement industriel africain et donne des opportunités commerciales aux produits africains dans la chaîne des valeurs du Sud. Cela implique que les produits qui sont de bonne qualité puissent être produits et que les arrangements commerciaux préférentiels puissent être négociés avec succès en même temps qu'une réduction des niveaux élevés actuels des tarifs au Sud.

A.2.2 Accélération de l'intégration industrielle régionale en Afrique en mettant l'accent sur les infrastructures, l'énergie et les marchés

En général, un accent particulier doit être mis sur une forte intégration industrielle régionale africaine comme pierre angulaire du succès. L'intégration de la politique industrielle et le renforcement des institutions régionales seraient essentiels. L'utilisation des ressources nationales et externes, en particulier, pour le développement des infrastructures – les routes, les ports et les TIC efficaces pour faire la jonction avec toute la région – est crucial. Les investissements de la diaspora africaine, les fonds de patrimoine souverain, les IDE et le marché des capitaux africains émergent pourraient être canalisés dans les projets d'investissement régionaux dans l'industrie. En y associant les attitudes changeantes vers l'intégration régionale, ceci pourrait conduire à la coopération industrielle intensifiée au sein des entrepreneurs industriels africains. Ceci permettrait à l'industrie africaine de bénéficier des économies d'échelle ainsi que de la spécialisation et du regroupement de l'industrie dans des cadres sous-régionaux adéquats en Afrique. La production efficiente nécessiterait la disponibilité des infrastructures physiques nécessaires, un environnement politique cohérent et un appui institutionnel ainsi que les infrastructures de production efficaces dans les zones franches et des propriétés industrielles. Au 12^{ème} Sommet de l'UA sur les infrastructures en janvier 2009, l'UA, les communautés économiques régionales et les Etats peuvent jouer un rôle catalytique dans la création des conditions préalables et les conditions de succès.

4. UNIDO, *Industry, trade and poverty alleviation through South-South cooperation*, Vienna 2006.

A.2.3 Implications des engagements globaux pour les négociations sur le développement industriel en accélération en Afrique

Par ailleurs, il existe une pléthore d'engagements internationaux qui sont remplis tandis que d'autres sont sujets à négociation: en dehors de l'Aide officielle au développement, ils impliqueraient l'Afrique, les accords des Caraïbes et du Pacifique (ACP); les engagements par la Chine sur les infrastructures de l'amitié; et fait plus important les engagements basés sur les questions ayant une pertinence pour l'Afrique, Gleneagles en 2005; Saint Petersburg, 2006, Heiligendamm, 2007 et Hokkaido Toyako, 2008. Si ces engagements s'étaient matérialisés de manière vigoureuse, la capacité de passer à des modèles plus illustres de croissance aurait été améliorée.

Il va falloir faire plus nettement la symbiose des besoins critiques de l'Afrique avec l'aide des bailleurs de fonds, en particulier au regard des ingrédients essentiels pour le développement industriel: i) améliorer la capacité de l'offre pour saisir les nouvelles opportunités industrielles, en particulier à travers la renforcement des capacités commerciales, l'amélioration des infrastructures et le renforcement de la fourniture énergétique pour le développement industriel; ii) le renforcement des capacités et des compétences requises en termes de compétences humaines nécessaires par l'industrie; iii) l'amélioration de la capacité de l'industrie pour découvrir de nouvelles sources de croissance industrielles pour atteindre les OMD; iv) la création des conditions préalables nécessaires pour les entreprises africaines d'entrer dans la chaîne des valeurs globales; v) l'entreprise des analyses économiques nécessaires sur les questions industrielles comme base de discussions et de négociations des questions industrielles clés; vi) la liaison de l'aide publique au développement au renforcement des capacités commerciales et la création des indicateurs de repère afin que l'aide publique au développement soit utilisée à bon escient pour le renforcement de l'efficacité microéconomique; et vii) la consolidation de la position de négociation de l'UA basée sur la force collective pour traiter des questions de l'aide pour le commerce en mettant l'accent sur l'amélioration de la réaction de l'offre industrielle face aux nouvelles opportunités industrielles. Le renforcement de la capacité de négociation de l'UA dans les domaines précités est crucial pour accélérer le développement industriel de l'Afrique.

A.3 Nouvelle confiance à partir de la gouvernance améliorée

Au cours des années récentes, l'environnement politique s'est amélioré dans plusieurs pays africains. La gouvernance prudente, les environnements politiques améliorés, la meilleure gestion macroéconomique et la réduction des conflits dans beaucoup de pays ont contribué à une plus grande croissance économique, et une stabilité et une sécurité politique et économique plus grande est nécessaire mais pas une condition suffisante pour le succès industriel.

Le Plan d'Action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique est à la fois le résultat d'une telle gouvernance et de la coopération améliorées et implique un meilleur renforcement des activités de la Commission de l'UA et de ses partenaires.

La communication sur la vision de l'UA sur le développement industriel de l'Afrique, les carnets de route arrêtés lors des réunions de groupe d'experts organisées au sein des communautés économiques régionales (CER), les programmes d'amélioration et de modernisation industrielles qui ont été élaborés pour la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO), le COMESA, la SADC, la Communauté économique de l'Afrique centrale (CEEAC/SEMAM) et "l'Initiative de renforcement des capacités de production de l'Afrique" financée par l'ONUDI et entérinée par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA en juillet 2004 comme composante industrielle du NEPAD sont partie intégrante d'un engagement au succès continental et pour définir une vision claire, des objectifs bien focalisés et des principes précis pour le renforcement du développement industriel.

SECTION B: VISION, OBJECTIFS ET PRINCIPES

B.1 Vision et objectifs

(i) Conformément à la vision de l'UA, cette *Stratégie pour la mise en œuvre du plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique* (AIDA) vise à renforcer la croissance économique durable, la création de la richesse et l'intégration globale en se servant de la fabrication comme force dynamique. Plus spécifiquement, la **vision** doit :

- Promouvoir la diversification économique par les activités à valeur ajoutée;
- Créer un environnement propice et un cadre institutionnel qui encourage le développement industriel sensible au secteur privé, la coopération économique régionale et la compétitivité internationale; et
- Améliorer la capacité de l'offre et de la demande pour la production industrielle et le commerce.

(ii) Les **objectifs** spécifiques pour les programmes et les projets soulignés dans ce Plan d'action sont basés sur les préoccupations suivantes:

(a) renforcer la capacité de production et les compétences pour transformer l'avantage comparatif en compétitivité industrielle.

(b) Promouvoir les actions qui facilitent l'exportation des produits à valeur ajoutée par la conversion des denrées en produits.

- (c) Améliorer les liaisons commerciales et la pénétration du marché en vue de l'expansion de la portée du marché des produits.
- (d) Promouvoir les chaînes des valeurs en pensant globalement et en agissant localement pour la création d'emplois et la réduction de la pauvreté.
- (e) Développer les petites et moyennes entreprises (PME) et leurs liaisons aux grandes entreprises pour saisir les opportunités d'expansion industrielle.
- (f) Promulguer la normalisation, l'accréditation, la qualité et la métrologie pour une intégration efficace du marché global.
- (g) Renforcer les partenariats public-privé pour le développement industriel.
- (h) Supprimer les entraves bureaucratiques et administrative au commerce et à l'investissement.

B.2 Principes et critères

Les modules proposés seront davantage élaborés, exécutés et orientés par les ***principes ci-après*** :

- (a) L'élaboration d'indicateurs quantifiables, spécifiques pour les groupes de programmes assortis de délai et de repères bien définis.
- (b) L'ajout de nouvelles valeurs aux programmes actuels aux niveaux national, sous-régional et régional.
- (c) La création de dispositions institutionnelles claires et de groupes cibles pour la mise en oeuvre avec précision sur qui s'approprie, dirige et exécute.
- (d) La participation élargie et l'appropriation par les responsables, les dirigeants et les entrepreneurs.
- (e) Le renforcement de la mise en oeuvre de programme et le maintien de la souplesse par rapport au changement de programmes étant donné les changements de besoins et de conditions.
- (f) La mise en oeuvre de programmes en étroite collaboration avec les communautés économiques régionales (CER) et les autres acteurs.
- (g) L'évaluation réaliste de l'état des ressources.
- (h) La promotion du rôle principal pour le secteur privé.

- (i) L'inventaire des meilleures pratiques et des initiatives actuelles entreprises dans les modules proposés aux niveaux, local, régional et international.
- (j) L'ancrage des activités et des projets sous chaque module sur l'approche sectorielle et de la chaîne des valeurs.
- (k) Le profit à tirer de l'investissement du secteur privé, comme moyen de maximiser la mobilisation des ressources, en encourageant les coûts du secteur public-privé, le partage des dispositions si possible.
- (l) Les mesures d'incitation pour attirer les sources innovatrices de financement et de mobilisation de ressources comme par exemple, la recherche des sources d'investissement de la diaspora et les fonds de patrimoine d'Etat souverain.
- (m) La création des mécanismes appropriés de contrôle, d'information et d'évaluation.

SECTION C: CONTOURS ET PRECEPTES DE LA STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE

Les modules, programmes, projets et activités suivants visent à élaborer un plan d'action qui capte intégralement la vision, la mission et les principes soulignés et prennent les premières démarches en vue de la renaissance économique continentale.

- (a) Notant que la bonne gouvernance industrielle est une condition préalable au succès de l'Afrique, la stratégie de mise en oeuvre du plan d'action se penche sur la façon de créer des cadres de politiques industriels cohérents aux niveaux national, régional et continental qui sont bien focalisés et sensibles ressources locales.
- (b) Notant la nécessité de la participation réussie dans les chaînes des valeurs industrielles globales dans une économie mondiale hautement compétitive, la stratégie de mise en oeuvre se penche sur la façon d'améliorer la performance économique, améliorer la qualité des processus et des produits et améliorer les capacités commerciales partout.
- (c) Notant que les contraintes en Afrique ne sont pas insurmontables, la stratégie de mise en oeuvre du plan d'action se penche sur la façon de créer une réponse dynamique face aux infrastructures et les besoins énergétiques alternatifs et garantir leur gestion et maintenance efficaces.
- (d) Notant que l'esprit de créativité et de production des populations sont une composante vitale pour le succès de l'Afrique dans ses efforts pour combler les lacunes en termes de compétences et répondre aux besoins de formation et de renforcement des capacités dans les domaines clefs de la croissance industrielle.

- (e) Notant que l'innovation technologique et la capacité d'innover ne sont pas un choix mais une étape "incontournable" dans l'économie mondiale, la stratégie de mise en oeuvre du plan d'action se penche sur la façon de créer des systèmes d'innovation bien ciblés qui génèrent le savoir-faire nécessaire pour le développement industriel.
- (f) Notant que la mobilisation, la disponibilité et la dotation judicieuse des ressources financières sont une priorité, la stratégie de mise en oeuvre du plan d'action se penche sur la façon de créer une architecture financière propice constituée de sources internes et externes pour investir dans les développements industriels clefs.
- (g) Notant que la biodiversité du continent et ses ressources naturelles en abondance constituent un aspect clé de l'endurance à long terme des efforts d'industrialisation, la stratégie de mise en oeuvre du plan d'action se penche sur la façon de créer un cadre de développement durable qui garantit l'industrialisation responsable.

MODULE 1: POLITIQUE INDUSTRIELLE ET ORIENTATION INSTITUTIONNELLE**PROGRAMME 1.1: RENFORCEMENT DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE ET CADRES D'EXECUTION****1.1.1 Aperçu**

La politique industrielle est en cours de réexamen ainsi que le rôle de l'Etat en développement amélioré. Jusque dans les années 1970, les Etats-nations étaient au centre de la vie économique des sociétés en développement: ils disposaient de propriétés industrielles, intervenaient dans l'économie, orientaient le développement, visaient des objectifs et traitaient des pressions compétitives en vue des gains d'efficacité. La politique industrielle était un prolongement des priorités politiques. La libéralisation, la dérégulation et la propriété privée ont pris le dessus au cours des années 80 et ont fait passer le développement de la chasse gardée des politiques aux mécanismes de marché afin d'améliorer la compétitivité et la croissance économique. La croyance dominante dans l'atomicité des forces de marché a disparu et le rôle de la politique industrielle et de l'orientation institutionnelle est de plus en plus reconnu par les décideurs et les acteurs industriels.

Dans ce contexte, l'Etat est réapparu comme un facilitateur des sources dynamiques de croissance par des instruments de politique appropriés et des interventions pour rectifier les échecs du marché et suppléer aux succès du marché tant dans le secteur formel qu'informel de l'économie.

En repensant la politique industrielle, les gouvernements s'inspirent de plus en plus des leçons apprises des paires qui ont réussi et créent des sites industriels dynamiques, des sources adéquates et nouvelles de croissance et leur impact sur les populations en termes d'emplois, de compétences, de salaires et d'environnement dans un monde sans cesse globalisant. Les mannes des prix élevés des denrées et la croissance impulsée par les denrées n'ont pas jusqu'ici réussi à sortir des millions de populations de la précarité. Néanmoins l'interdépendance du secteur économie dans un pays ou région est claire et la compétitivité de l'industrie inextricablement liée à la compétitivité dans les secteurs primaire et tertiaire de l'économie.

En collaboration avec d'autres partenaires, l'UA cherche à mettre au point un cadre de mise en oeuvre de la politique industrielle pour se pencher sur les défis de se servir du développement industriel comme une force dynamique pour réaliser la transformation socioéconomique du continent. La bonne gouvernance

industrielle est une condition préalable au succès de l'Afrique et les programmes ci-dessous se penchent sur la façon de créer des cadres de politique industrielle cohérente (pour ces pays qui n'ont pas ou qui voudraient passer en revue leur politique industrielle) aux niveaux national, régional et continental qui sont bien ciblés et sensibles aux ressources locales et aux particularités et défis des pays et régions.

1.1.2 Objectifs du programme

Ce programme vise à renforcer la formulation et la mise en oeuvre de politique industrielle africaine pour le développement industriel durable à *visage humain*. Il est axé sur:

- (a) le renforcement de la formulation de politique et la capacité de mise en œuvre dans les institutions qui sont portées sur le développement industriel afin qu'elles se dotent d'une orientation claire et efficace;
- (b) la réorientation des cadres juridiques et régulateurs pour la création d'un environnement propice pour les activités de production;
- (c) le renforcement des services d'appui institutionnel pour le développement industriel; et
- (d) la création d'un cadre politique pour le renforcement des complémentarités industrielles régionales.

1.1.3 Projets et actions indicatifs

Les objectifs précités seront réalisés à travers le développement et l'exécution de projets spécifiques. Le module des projets à exécuter dans ce cadre comportera ce qui suit:

Project 1: Elaboration de politique industrielle spécifique au pays et orientations stratégiques

Le champ d'application d'un cadre de politique industrielle devra comporter une gamme de paramètres politiques pertinents à un environnement économique propice. Bien que la politique industrielle soit un terme générique pour englober toutes les institutions impliquées dans le développement industriel dans un pays ou une région, ici, nous allons nous concentrer sur les institutions qui améliorent les capacités de l'offre du processus. Une telle politique se penchera essentiellement sur les aspects spécifiques tels que la priorité donnée à la chaîne des valeurs sous-sectorielle et l'acheminement de l'aide, en mettant l'accent sur la génération d'emplois et le développement des PME à valeur ajoutée dans les contextes spécifiques au pays.

Relever le défi de la croissance industrielle soutenue en même temps que les retombées socioéconomiques positives implique que les institutions étatiques recourent à un cadre politique approprié et *holistique* et une orientation stratégique.

Ce projet sera élaboré de manière à faciliter une perspective de développement de la chaîne des valeurs, un plaidoyer pour le renforcement de la valeur ajoutée et des effets bénéfiques sur la croissance de la productivité et des directives claires pour exporter de façon compétitive dans un environnement international. Le cadre politique sera contrôlé par des institutions nationales en réseau aux fins de passer en revue et de se pencher sur les goulots d'étranglement entravant la mise en oeuvre. Les activités suivantes seront entreprises pour exécuter le projet proposé:

1. des études de base exhaustives pour définir les paramètres politiques cruciaux et donner une orientation institutionnelle à un puissant plaidoyer;
2. des études pour passer en revue les politiques industrielles spécifiques dans le but d'aboutir à des moyens viables de reproduire les meilleures pratiques dans le traitement, la conception et le marketing;
3. la préparation des contours principaux et des principes du secteur et les réponses politiques spécifiques au produit face aux nouveaux défis;
4. L'identification des vecteurs institutionnels clefs pour son succès ; et
5. L'identification des régions des échecs antérieurs pour mettre en œuvre la politique (par exemple le manque de volonté politique).

Projet 2: Réorienter les cadres régulateurs régionaux d'un environnement propice pour les complémentarités industrielles

Le bien-fondé de l'harmonisation de règlements dans tous les pays se fonde sur plusieurs arguments. La rationalisation des politiques régulatrices permettrait aux pays africains de mobiliser les ressources, de partager les coûts fixes et de surmonter les contraintes en termes de capacités.

L'harmonisation des cadres et l'appui aux mécanismes institutionnels rendra plus crédible l'engagement de chaque pays aux politiques régulatrices stables. Par ailleurs, la crédibilité de cette coopération impulsera un flux plus important des investissements. En outre, par la légitimité des codes régionaux de "meilleures pratiques", on évitera le coût de la "course de fond". Le processus d'intégration régionale économique dans le cadre des normes codifiées au niveau régional assurera une meilleure gouvernance et la réalisation des objectifs régionaux du

renforcement du commerce intra régional des biens et des services et consolidera les complémentarités industrielles régionales.

Les domaines importants à cibler sont: l'intégration du secteur financier; les régulations des infrastructures; les régulations du marché des produits; la politique de compétition; et les régulations bureaucratiques entravant les environnements économiques afin de réduire à la fois les coûts de production et les coûts de transactions commerciales.

Les activités spécifiques qui concourent à ce projet impliqueront:

1. L'harmonisation des cadres juridiques et régulateurs et les normes ainsi que la réduction au minimum des entraves bureaucratiques afin de faciliter les complémentarités de développement industriel en termes d'avantages et de complémentarités basées sur les ressources, les connaissances, les compétences, l'information, la technologie et le réseautage.
2. La programmation de l'exécution des paramètres juridiques et régulateurs (en particulier les politiques d'entrée en lice et de compétition) qui facilite le développement de la chaîne des valeurs à travers les frontières dans des secteurs spécifiques et la mise au point de produit.
3. le renforcement des capacités des institutions régulatrices nationales au moyen de formation et d'assistance technique.
4. Une approche régionale bien définie pour cibler les flux de l'IDE à travers la coopération des agences de promotion de l'investissement et améliorer leur impact sur le renforcement des capacités locales.
5. L'exécution des projets appropriés de partenariat public-privé afin de développer des infrastructures spécialisées et de base durables et l'appui aux entreprises et aux institutions dans un contexte régional.
6. Les initiatives régionales pour faciliter les garanties de prêt par des banques de développement multilatéral régionales et crédibles pour financer les projets d'infrastructure publics-privés dans le cadre des normes codifiées au plan régional.

Projet 3: Renforcer les services d'appui institutionnel pour le développement du secteur industriel et des services

La plupart des pays africains ont adopté la stabilisation macroéconomique, les réformes et les mesures d'ajustement structurel à divers degrés. Néanmoins, la réaction de l'offre industrielle face aux impulsions de croissance découlant de la stabilité macroéconomique demeure mitigée dans un grand nombre de pays africains. Le cadre dans lequel la compétitivité peut se développer requiert

l'évolution et/ou le renforcement des institutions d'appui. L'expérience des régions dynamiques à travers les pays prouve que les facteurs extérieurs aux entreprises, à savoir, les systèmes institutionnels intermédiaires, jouent un rôle important dans l'amélioration des performances des entreprises.

Le projet orientera le système d'appui institutionnel vers des liaisons appropriées d'entreprises, le renforcement des capacités et catalysera la mise en œuvre des politiques et projets. Elles pourraient en effet servir de cadre de mise en œuvre sur le terrain de la politique gouvernementale. Les activités spécifiques envisagées en vertu de ce projet comporteront:

1. L'institution de dialogue public-privé afin d'assurer les liaisons efficaces entre les institutions et l'industrie.
2. les projets adéquats seront élaborés pour aider le secteur privé à créer plusieurs institutions nécessaires (par exemple, les laboratoires d'essai et de certification, la mise à jour des infrastructures) dans un mode de partenariat public-privé.
3. Un cadre de facilitateurs représentant les institutions de mise en œuvre de politique sera mis au point pour jouer le rôle de catalyseurs pour assurer l'interaction efficace entre les institutions et les entreprises par l'interface et les liaisons.
4. Créer et ou utiliser ou se servir des dispositions stratégiques de jumelage afin de tirer le sort des meilleures pratiques des autres.

1.1.4 Dispositions institutionnelles pour la mise en œuvre

Le mécanisme institutionnel pour la conception et la mise en œuvre de projets sera piloté par un *Comité de pilotage de projet* mis en place par l'UA et les CER en vue de contrôler les projets inscrits au programme. Un *Comité régional de pilotage ou bureaux régionaux* comprenant les Secrétariats de diverses CER, sous la direction de la CAMI, incorporant les secteurs public et privé supervisera la mise en œuvre au niveau régional afin de faciliter les initiatives de coopération. Un *Comité national de pilotage* dans chaque pays composé des ministères concernés et du secteur privé et des institutions d'appui, supervisera la mise en œuvre au niveau national.

PROGRAMME 1.2: SYSTEMES D'INFORMATION ET BASE DE DONNEES POUR LA GESTION DE POLITIQUE INDUSTRIELLE.

1.2.1 Aperçu

Des instruments de politique adéquats pourraient être mis au point pour éliminer les obstacles au développement de l'Afrique, mais le succès des politiques repose essentiellement sur la *gouvernance industrielle efficace*. Cela implique par ailleurs le renforcement des capacités et des compétences des agents de la fonction publique et des acteurs industriels dans la conceptualisation, la formulation, l'exécution, le contrôle et l'audit des instruments de politique industrielle qui ont un impact indélébile sur le développement durable et la réduction de la pauvreté.

La création d'une base de données industrielles valables, authentiques et fiables est une condition préalable pour l'analyse des tendances et la préconisation des réponses politiques requises. Plusieurs institutions publiques et privées sont impliquées dans la collecte et le contrôle des données industrielles mais les méthodologies ne sont pas en harmonie entre elles et ne peuvent prêter au développement d'une base de données appropriées pour la formulation de politiques régionale intégrée et des interventions. Les contraintes dans le domaine de la collecte des statistiques industrielles sont aggravées par le fait qu'une partie des entreprises dans l'environnement industriel africain sont dans le secteur informel.

1.2.2 Objectifs du programme

Le continent dans son ensemble requiert un grand pool d'exécutants de politique bien formés pour être en mesure de veiller à ce que les plans d'industrialisation soient bien conçus, à la mesure des besoins spécifiques au pays et mis en œuvre de manière efficace. A cet égard, les objectifs du programme visent à :

- (a) Améliorer les capacités d'adaptation et les compétences des agents de l'Etat et des acteurs industriels pour contribuer efficacement à la gestion de politique industrielle;
- (b) Identifier les lacunes institutionnelles et mettre l'accent sur les institutions les plus appropriées et utiles à la mise en œuvre réussie de la politique ;
- (c) Renforcer le rôle des institutions appropriées qui facilitent le contrôle et l'audit de la mise en œuvre efficace des programmes et projets de développement industriel;
- (d) Renforcer la capacité des comités régionaux et des sous-comités responsables des politiques industrielles ;
- (e) Créer des bases de données valables, fiables et authentiques au niveau des entreprises pour évaluer la performance aux niveaux sous-sectoriels.

1.2.3 Projets et actions indicatifs

Les objectifs envisagés seront réalisés par la mise en oeuvre et l'exécution de projets spécifiques. Les projets à exécuter dans ce contexte comporteront ce qui suit:

Projet 1: Renforcement des capacités et assistance technique pour la gestion de politique industrielle

Ce projet exposera les décideurs et les acteurs industriels aux nouvelles réalités industrielles et aux nouvelles sources de croissance dynamique, en mettant un accent sur le rôle de la politique industrielle dans la relance de ces sources dynamiques de croissance. Des régimes appropriés seront mis au point pour drainer les flux d'investissement domestiques et étrangers vers les activités spécifiques qui encourageront les produits commercialisables au niveau international. Les flux des connaissances par l'IDE seront assurés par un dosage judicieux des initiatives de renforcement des capacités pour le secteur de la fabrication locale et des mécanismes d'incitation appropriés pour l'investisseur étranger. Cela implique également le renforcement des capacités pour bien orienter les facteurs de production (l'accès et le coût des infrastructures, l'électricité et l'énergie, les compétences de la main d'œuvre, le capital et les intrants) pour satisfaire les besoins spécifiques de l'industrie.

Les activités suivantes seront entreprises pour exécuter le projet en vue:

1. Organiser des stages à l'intérieur des agents de l'Etat et des intervenants sur la gestion de politique industrielle dans les universités et institutions de renommée.
2. Les interactions des acteurs et la création d'un cadre de la gouvernance de politique industrielle pour la formulation et la mise en oeuvre.
3. Des voyages d'études à l'intention des autorités politiques et des acteurs vers les sites industriels dynamiques sélectionnés pour comprendre la politique efficace et le mode de mise en oeuvre.
3. La création d'un comité de pilotage inter-ministériel là où il n'existe pas pour instituer la coordination de directives politiques.
4. Le renforcement des capacités des institutions privées des pays membres de l'UA pour contribuer au plaidoyer de politique industrielle basée sur la preuve.

Projet 2: Renforcement des capacités d'assistance technique en vue de la collecte et du contrôle des données industrielles

Le projet à mettre au point concevra des méthodologies de collecte idéale et harmonisée des options de compilation et des options logicielles adéquates (si possible, personnalisées), des outils analytiques des données, des méthodologies d'interprétation des données, et des méthodologies macro dans

le cadre de l'étude de la compétitivité des chaînes de valeur. Plus spécifiquement, le programme vise à fournir:

- (a) Le plaidoyer politique axé sur la preuve et reposant sur l'analyse authentique des contraintes et des perspectives assorties de données fiables; et
- (b) Les évaluations des réponses microéconomiques aux environnements de politiques macroéconomiques, en se servant des données authentiques d'entreprises aux niveaux sous-régionaux.

Les activités suivantes seront entreprises pour exécuter le projet envisagé:

1. le renforcement des capacités pour la création d'une base de données industrielles, en se conformant aux normes internationalement reconnues qui seront harmonisées dans le contexte régional africain.
2. la création d'un observateur industriel africain pour superviser les tendances de développement industriel et les gains d'efficacité microéconomique, les contraintes et les perspectives. L'amélioration des statistiques au niveau national.
3. la compilation et la publication d'un *Rapport industriel africain* (AIR) biennal comme moyen de veiller à ce que les parties prenantes soient pleinement conscientes des tendances évolutives au niveau de la compétitivité industrielles et des réponses politiques.

1.2.4 Dispositions institutionnelles pour la mise en oeuvre

Le mécanisme institutionnel pour la conception et la mise en oeuvre des projets sera piloté par un *Comité de pilotage de programme* créé par l'UA en partenariat avec les CER pour coordonner et contrôler le programme général. Un *Comité régional de pilotage* ou bureaux régionaux comprenant les Secrétariats de diverses CER, sous la direction de la CAMI incorporant les secteurs public et privé, supervisera la mise en oeuvre au niveau régional afin de faciliter les initiatives de coopération régionale. Un *Comité national de pilotage* dans chaque pays composé de ministères concernés et du secteur privé et d'institutions d'appui supervisera la mise en oeuvre au niveau national.

MODULE 2: AMELIORATION DE LA PRODUCTION ET DE LA CAPACITE COMMERCIALE EN AFRIQUE

PROGRAMME 2.1: AMELIORATION INDUSTRIELLE ET MODERNISATION

2.1.1 Aperçu

En dépit de l'ouverture sans cesse croissante du marché mondial, un plus grand accent en matière de négociations commerciales multilatérales est mis sur le front de développement, et sur certains projets concessionnaires disponibles spécifiquement aux pays africains, dont toutes offrent des opportunités significatives pour le développement du commerce et de l'industrie en Afrique. Mais la plupart des pays de la région n'ont pas été en mesure de tirer efficacement profit des opportunités commerciales en matière d'expansion des marchés.

La plus grande potentialité pour le développement économique et commercial des pays africains réside dans le secteur de la fabrication et dans la transformation des matières premières en produits semi-finis et finis. Les entreprises africaines doivent développer des chaînes de valeur et être en liaison avec les chaînes d'offre globale pour commercialiser leurs produits sur le plan international.

C'est ici que doit être mise l'emphase essentielle sur la suppression des contraintes liées à l'offre. Les secteurs prioritaires identifiés jusqu'ici par le Bureau de la CAMI et de l'ONUDI qui ont de bonnes perspectives de croissance réussie sont: la transformation des produits agroalimentaires, des minerais, des produits chimiques et pharmaceutiques, des textiles/vêtements, du cuir/produits du cuir, la foresterie, les produits halieutiques, les équipements/machines et des services connexes. Même s'il s'agit d'une évaluation initiale des perspectives de succès, d'autres domaines de préoccupation régionale spécifique pourraient être ajoutés à mesure que le programme se développe – à l'instar du domaine des produits agricoles et des possibilités de transformation agricole.

Une attention particulière devra porter sur les PME qui dominent les économies africaines. Elles ont des difficultés inhérentes avec la capacité de production, l'accès aux capitaux et la technologie et les services en raison du manque de ressources. Si ces entreprises tiennent à faire des transactions commerciales sur les marchés mondiaux, elles doivent accroître et améliorer leur capacité d'offre, la qualité, la compétitivité et la conformité avec les normes de produit mandaté par l'importateur. Cela implique l'investissement accru au niveau des entreprises et l'appui technique et financier dans l'amélioration de la productivité et des services d'extension technologique, la formation, les consortiums d'exportation et le développement de modules.

La mise à jour et la modernisation de l'industrie peuvent être perçues comme une initiative visant à rajeunir les entreprises viables et prometteuses qui se démènent actuellement pour prospérer dans un environnement compétitif international.

2.1.2. Objectifs du programme

L'objectif général du programme de la mise à jour et de la modernisation de l'industrie est de contribuer au renforcement des capacités industrielles des pays africains pour faire face au double défi de l'intégration régionale et mondiale dans le contexte de la libéralisation du commerce et de la diversification économique et contribuer ainsi aux efforts de réduction de la pauvreté.

Plus spécifiquement, le programme vise à soutenir les dynamiques de la mise à jour et de la modernisation des industries et des services connexes en Afrique et à améliorer leur compétitivité, leur croissance et leur accès aux marchés nationaux, régionaux et internationaux. Cela se fera par l'amélioration de la productivité des entreprises industrielles et par la qualité de leur production, la création d'emplois et le renforcement des institutions d'appui technique.

2.1.3. Projets et activités indicatifs:

Le programme sera exécuté au cours des trois à six prochaines années à travers les projets spécifiques suivants:

Projet 1: Analyse diagnostique des secteurs industriels prioritaires

Dans le but de tirer le maximum de profit de l'industrialisation, les secteurs industriels prioritaires dans chaque pays et région en Afrique devraient être définis et analysés. L'analyse devrait être menée en se servant de la méthodologie de la chaîne des valeurs. Les secteurs prioritaires analysés jusqu'ici sont: la transformation agroalimentaire, les minerais, les produits chimiques et pharmaceutiques, les textiles/vêtements, le cuir/produits du cuir, la foresterie, la pêche, et l'équipement/machines, les services.

Les analyses de la chaîne des valeurs des secteurs prioritaires précités dans chaque pays africain permettront de poursuivre l'identification des parties de la chaîne des valeurs où les entreprises opèrent actuellement et sont en mesure de:

- 1 Identifier les goulots d'étranglement et les contraintes;
- 2 Évaluer la technologie, la gestion, l'accès au marché et les besoins d'investissement;
- 3 Mettre au point les projets d'intervention à améliorer et à moderniser;
- 4 Mettre en place des mécanismes financiers pour appuyer l'amélioration et la modernisation;
- 5 Aborder les questions de politique pour développer de nouvelles entreprises et soutenir la mise à jour et le processus de modernisation;
- 6 Améliorer et soutenir les PME dans les secteurs formels et informels;

- 7 Mettre au point et en oeuvre les liaisons entre les PME et les grandes sociétés.

Projet 2: Amélioration des capacités de l'offre et la compétitivité

Ce projet en vue vise à fournir l'appui à l'amélioration et à la modernisation des industries et des services connexes et améliorer leur compétitivité, leur croissance et accès aux marchés nationaux, régionaux et internationaux par l'amélioration de la qualité et de la productivité et la création d'emplois. On s'attend à réaliser les objectifs suivants:

Créer un cadre d'appui institutionnel et des mécanismes pour la mise à jour des industries/services connexes établis; renforcer les capacités d'institutions d'appui technique; accroître le rendement et le niveau d'emploi dans les entreprises (PME, les opérations du secteur informel); réaliser la croissance des exportations et contribuer également à augmenter les revenus des ménages.

Les mesures spécifiques suivantes seront prises:

- Formuler le programme de mise à jour et de modernisation de chaque pays africain.
- L'appui technique et l'aide aux PME pour la mise en œuvre des activités de mise à jour dans les sociétés récipiendaires (priorité aux activités d'investissements légers).
- La promotion des programmes de la traçabilité (pays d'origine) pour les produits spécifiques et prioritaires ayant de fortes potentialités d'exportations.
- Etude de faisabilité et de création des projets de financement pour faciliter l'accès des PME locales au financement nécessaire pour mettre en oeuvre les activités de mise à jour et de modernisation et exécuter les plans d'investissement.
- Mettre en place un cadre de contrôle pour le programme aux niveaux national et régional. (partage des meilleures pratiques au niveau régional).

Projet 3: Création et mise à jour des institutions d'appui technique

Ce projet porte sur l'environnement de la mise à jour industrielle notamment par le renforcement des capacités des institutions d'appui technique et la promotion de la qualité. Les mesures et les activités spécifiques à entreprendre sont:

1. Le diagnostic, la formulation et la mise en oeuvre des plans de modernisation pour les centres techniques et les institutions encourageant les secteurs prioritaires et clefs d'exportation.
2. Le renforcement des capacités pour les ministères chargés de l'industrie, les centres à moderniser, les PME/associations d'employeurs, les banques,

- les experts/consultants et les formateurs pour la mise en œuvre et le suivi de programme ;
3. Le réseautage des organisations intermédiaires au plan international et le renforcement des associations professionnelles ;
 4. La promotion, la création et l'assistance dans la création des consortiums d'exportation. La formulation de mesures d'appui et de cadre juridique favorable aux consortiums d'exportation (aux niveaux régional et national) ;
 5. La création d'échange de sous-traitance et de services "après-soin" services.

2.1.4 Dispositions institutionnelles de mise en oeuvre

Le mécanisme institutionnel pour la conception et la mise en oeuvre de projets comporteront un *Comité de pilotage de programme* coordonné par l'UA et les CER pour coordonner et contrôler le programme global. Un *Comité régional de pilotage* comprenant les Secrétariats de diverses CER supervisera la mise en oeuvre au niveau régional afin de faciliter les initiatives de coopération régionale. Un *Comité national de pilotage* dans chaque pays composé des ministères concernés et du secteur privé et des institutions d'appui, supervisera la mise en oeuvre au niveau national.

PROGRAMME 2.2: CREATION DE NOUVELLES ENTREPRISES

2.2.1 Aperçu

Les PME représentent 95% à 99% des entreprises dans les économies les plus développées ainsi que les économies en voie de développement dans le monde. Les petites entreprises de moins de 50 employés représentent au moins 95% des entreprises de fabrication dans la plupart des pays dans le monde. Par ailleurs, les PME génèrent plus de 50% de la valeur ajoutée dans plusieurs pays de l'OCDE. Plusieurs économies africaines s'efforcent de créer un environnement économique propice en fournissant des crédits subventionnés par l'Etat à travers les banques de développement, la création de modules de PME et en fournissant l'aide au développement des marchés pour faciliter les start-ups.

Néanmoins, il existe des contraintes spécifiques à aborder dans le contexte africain. Il existe une culture d'entreprise limitée, en particulier en Afrique subsaharienne. Par ailleurs, il existe très de facilités d'incubation économique. Cette situation a exacerbé le déficit des efforts institutionnalisés pour soutenir le développement de nouvelles entreprises en Afrique.

Il faut des initiatives pour institutionnaliser la promotion d'investissement et de développement des entreprises axées sur les résultats et faciliter la création de facilités d'incubation pour appuyer les projets à valeur ajoutée. Le programme de développement de l'entreprise et de la promotion de l'investissement (EDIP) précité vise à aider les entrepreneurs et les investisseurs potentiels à traduire leurs idées en PME commerciales dans les secteurs de la fabrication et des services connexes. Cependant, un tel programme nécessite un cadre institutionnel pour le

soutenir, un mécanisme de financement pour financer les projets mis au point par les entrepreneurs, et des incubateurs économiques spécifiques au secteur dans différents sites de chaque pays pour assurer des services aux PME actuelles ainsi que les facilités pour de nouvelles PME. Les incubateurs économiques fournissent des fonds aux start-ups pour les activités de fabrication et de transformation sur une échelle pilote, semi-commerciale. Les PME actuelles pourraient également se servir de ces incubateurs pour explorer d'autres activités à valeur ajoutée. Enfin, les incubateurs peuvent également compléter les fonds de développement et de recherche pour la normalisation des produits et des processus et donc encourager les projets à valeur ajoutée.

2.2.2 Objectifs du programme

Le programme vise à stimuler l'émergence de nouvelles entreprises qui créent l'emploi, la valeur ajoutée aux produits et contribue directement à l'allègement de la pauvreté et à la croissance économique. Ses objectifs spécifiques sont de:

1. Contribuer à la création de nouvelles entreprises en mettant l'accent sur la formation appropriée et l'encadrement dans le développement de l'esprit d'entreprise, en particulier l'esprit d'entreprises des femmes et des jeunes.
2. Mettre en œuvre la philosophie de "guichet unique" pour garantir le processus d'enregistrement rapide et diligent.
3. Créer des fonds d'incubation qui serviront à réduire les risques de start-up et promouvoir progressivement le "regroupement induit" en termes d'encouragement du phénomène de l'agglomération compétitive et géographique des entreprises. Cette initiative pourrait également faciliter l'acquisition et la diffusion de technologie de production appropriée.

2.2.3 Projet et activités indicatifs

Les buts visés seront réalisés à travers la conception et la mise en œuvre de projets interdépendants et spécifiques sur une période de trois ans. Le programme à exécuter comprend:

Projet 1: Le développement d'incubateurs économiques et d'entreprises

Un cadre d'institutionnalisation du programme d'EDIP pourrait comporter deux phases: (i) le renforcement institutionnel pour la mise en œuvre et (ii) le pilotage et la vulgarisation. Le projet envisagé orientera les gouvernements sur la création d'incubateurs économiques dans les chaînes de valeur sectorielle clés, et créer des infrastructures physiques (espace) et les fonds communs (équipement nécessaire). Chaque incubateur servira d'usine pilote pour tester la viabilité commerciale des produits et des services innovateurs. Le projet pourrait être soit géré par le gouvernement soit fonctionné comme une entité de partenariat *public-privé formalisée*. Les deux approches nécessiteront la participation active des acteurs du secteur privé, tels que les associations du secteur privé et les chambres de commerce.

Les activités suivantes seront entreprises pour renforcer la phase de renforcement des capacités institutionnelles du projet:

- i) Etudier les chaînes de valeur industrielle et choisir les chaînes de valeur spécifique selon les priorités nationales;
- ii) Choisir les institutions qui mettront en oeuvre la conduite des EDIP sur la base des critères d'éligibilité;
- iii) Etablir la liaison avec les mécanismes nationaux pour financer les EDIP ainsi que les fonds régionaux de développement industriel;
- iv) Faire un inventaire des produits et des processus à valeur ajoutée au niveau des chaînes des valeurs pertinentes et créer des fonds pour les applications industrielles modernes.

2.2. 4 Dispositions institutionnelles pour la mise en oeuvre

Les mécanismes institutionnels pour la conception et la mise en oeuvre de projets comprendront un *Comité de pilotage de programme* coordonné par l'UA et les CER en vue de la coordination et du contrôle du programme d'ensemble. Un *Comité de pilotage régional* comprenant les Secrétariats de diverses CER supervisera la mise en oeuvre au niveau régional afin de faciliter les initiatives de coopération régionale. Un *Comité de pilotage national* dans chaque pays composé de ministères concernés et du secteur privé et des institutions d'appui, supervisera la mise en oeuvre au niveau national.

PROGRAMME 2.3: APPUI A LA QUALITE DE PRODUITS AMELIORES (FABRICATION)

2.3.1 Aperçu

Les infrastructures de qualité qui comportent la métrologie du mesurage, la normalisation et la capacité de vérification de la conformité constituent l'un des ingrédients clés du développement industriel réussi dans un monde globalisé. L'aptitude à se conformer aux normes internationales, aux principes et règlements techniques est un élément clé de la compétitivité globale. Renforcer la capacité pour améliorer, certifier, tester et assurer la qualité des produits industriels est une condition préalable à l'accès au marché global et soutenir le processus d'industrialisation.

Une approche africaine aux règlements techniques qui, protège la santé et la sécurité du public et de l'environnement devrait être mise au point. Cette approche peut tirer profit de la capacité des infrastructures de qualité. Les normes ou des parties des normes peuvent servir à spécifier les règlements techniques. L'accréditation peut servir à déterminer la compétence des prestataires de service de la vérification de la conformité dont se servirait le monde des affaires pour prouver la conformité.

Les éléments clés des activités d'infrastructure de qualité sous-régionale et régionale en Afrique se focaliseront sur :

1. *la Métrologie*: l'attention portera sur la formulation des systèmes intra- et inter- régionaux qui faciliteront la traçabilité du mesurage des Etats membres par rapport aux unités de petites entreprises de mesurage, améliorer les normes et les infrastructures de mesurage nationales actuelles et les rendre accessibles à tous les membres en se concentrant sur ces secteurs identifiés pour l'industrialisation.
2. *Normalisation*: l'attention portera sur la promotion de la coopération régionale pour participer activement aux activités de formulation des normes internationales spécifiques au secteur a fin de défendre les intérêts de l'Afrique, la formulation des normes spécifiques au secteur harmonisé, la facilitation de l'échange d'information sur les normes spécifiques au secteur actuel et l'élaboration des normes spécifiques au secteur et les règlements techniques au sein des membres.
3. *Accréditation*: l'attention portera sur l'identification des conditions importantes pour la création et le fonctionnement des infrastructures d'accréditation sous-régionale, la conception et la mise en oeuvre des systèmes régionaux de coopération dans le domaine de l'accréditation et de la promotion de l'utilisation de l'accréditation comme outil dont se serviront les gouvernements pour soutenir l'industrialisation.
4. *Services de vérification de la conformité*: l'attention portera sur l'identification et la création des laboratoires spécifiques au secteur, la certification et les services d'étalonnage pour appuyer l'industrialisation. (passer au Projet 2).
5. *Règlements techniques*: l'attention portera sur la mise au point d'une approche commune aux règlements techniques qui traitent de la santé et de la sécurité du public et de l'environnement.

2.3.2 Objectifs du programme

La modernisation industrielle et le renforcement des capacités commerciales sont des outils efficaces pour relever les défis posés par les initiatives de développement de la compétitivité régionale. Plus particulièrement, le programme visera à:

- (a) Fournir aux sociétés l'assistance technique dans la mise en oeuvre de projets pour se conformer aux normes internationales et aux exigences réglementaires techniques pour améliorer leur compétitivité et leurs réponses face aux nouveaux défis du marché libéralisé;
- (b) Coordonner et harmoniser les activités de la qualité dans la région (normes, règlements techniques, métrologie, accréditation et services de vérification de la conformité) afin de prévoir un environnement adéquat pour la production des biens et des services de qualité, en contribuant ainsi au développement industriel en Afrique et l'élimination progressive des

barrières techniques au commerce (TBTs) au sein des sous-régions africaines.

- (c) Créer et renforcer les activités de la qualité dans la sous-région afin de prévoir un environnement sous-régional pour la production des biens et services de qualité, contribuant ainsi au développement industriel en Afrique et l'élimination progressive des TBT dans les sous-régions africaines. Fournir l'assistance technique dans la création de la métrologie, la normalisation et la capacité d'accréditation ainsi que les services de vérification de la conformité pour l'essai, la certification, l'étalonnage et l'inspection.

2.3.3 Projet et activités indicatifs

Les objectifs du programme précité seront réalisés par le développement et la mise en oeuvre des projets spécifiques suivants dans les trois à six années à venir:

Projet 1: Assistance technique pour se conformer aux normes internationales et aux exigences de règlement technique

Le succès dans la plupart des secteurs prioritaires au niveau des exportations globales repose sur le système de qualité de classe mondiale. Pour assurer le succès dans ces secteurs en Afrique, une condition préalable non négociable – avant même de commencer à envisager l'exportation – est l'assurance de la qualité qui comporte l'assurance phytosanitaire et sanitaire. En particulier, beaucoup d'effort est nécessaire dans les domaines suivants: la certification, l'inspection, le contrôle et l'essai des produits.

Le projet visera à soutenir le renforcement de la capacité des sociétés spécifiques afin de se conformer aux normes et aux règlements techniques pour l'exportation. Ce projet facilitera la co-ordination (normes, institutions de métrologie, accréditation et services de vérification de la conformité) afin de créer un environnement adéquate pour la production de biens et services de qualité, contribuant ainsi au développement industriel en Afrique et à l'élimination progressive de barrières techniques au commerce (TBT) dans les sous-régions africaines. Ses actions spécifiques viseront à:

1. Identifier un certain nombre convenu de sociétés par secteur prioritaire ayant la potentialité d'exporter ;
2. Analyser les besoins de chaque société par un processus diagnostique et élaborer un plan d'action pour les sociétés bénéficiaires ;
3. Fournir l'appui technique et l'encadrement dans les activités de mise en oeuvre du projet au niveau des sociétés bénéficiaires ;
4. Réaliser la mise en oeuvre des systèmes de gestion de la qualité et la certification de l'ISO 9001 au niveau des sociétés bénéficiaires ;

5. Lancer le point de contrôle critique de l'analyse de danger (HACCP) et la certification ISO 22000 pour les sociétés sélectionnées.

Projet 2: Cadre régional pour coordonner les activités de qualité

Le projet vise à coordonner et à harmoniser les activités de qualité dans la région pour:

1. Créer un organe d'accréditation par sous-région pour assurer la compétence de l'essai, de la certification, de l'étalonnage et des services d'inspection services fournis à l'industrie.
2. Créer un pool des évaluateurs d'accréditation par région pour renforcer l'assurance de la qualité au niveau de l'organe d'accréditation sous-régionale.
3. Obtenir la reconnaissance internationale pour les organismes d'accréditation sous-régionale à partir de l'ILAC (Coopération internationale pour l'accréditation des laboratoires) et l'IAF (Forum international pour l'accréditation).
4. Initier une enquête pour déterminer quels besoins de traçabilité africaine établir pour faciliter l'analyse comparative en Afrique pour chacun des paramètres du traité afin de soutenir l'exportation des produits africains et élaborer un plan pour la création de la capacité de traçabilité.
5. Initier une étude pour identifier les lacunes en matière de capacité de mesurage en Afrique et élaborer un plan pour la création de ces capacités.

2.3. 4 Dispositions institutionnelles de mise en oeuvre

Le mécanisme institutionnel pour la conception et la mise en oeuvre de projets comportera un *Comité de pilotage de programme* coordonné par l'UA, le NEPAD et les CER pour superviser le programme général. Un *comité de pilotage régional* comprenant les Secrétariats de diverses CER supervisera la mise en oeuvre au niveau régional afin de faciliter les initiatives de coopération régionale. Un *Comité national de pilotage* dans chaque pays composé des ministères concernés et du secteur privé et des institutions d'appui, supervisera la mise en oeuvre au niveau national.

Module 3: Promotion du développement des infrastructures et de l'énergie pour les transformations industrielles**PROGRAMME 3.1: INFRASTRUCTURE ET ENERGIE POUR SATISFAIRE LES BESOINS DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE****3.1.1. Aperçu**

Les programmes coiffés par ce module seront conçus pour consolider les liens entre les infrastructures, les communications et l'énergie pour promouvoir l'industrialisation dans la région. L'on est d'avis que pour accélérer l'industrialisation dans la région, il y a un besoin urgent d'intégration régionale et de coopération entre les pays et les fournisseurs d'infrastructure.

La fourniture d'infrastructure bien articulée, y compris le transport et la logistique de transport et de communication et les plateformes sont cruciaux pour surmonter les contraintes de l'offre sur le continent. Cette élaboration de programme doit attendre le 12ème Sommet de l'UA sur les infrastructures en janvier 2009 afin que les projets mis au point et conçus soient affinés à l'appui des priorités stratégiques majeures de l'UA dans ce domaine.

3.1.2. Objectifs du programme**3.1.3. Projets et actions indicatifs****3.1.4 Dispositions institutionnelles****A METTRE AU POINT APRES LE SOMMET SUR LES INFRASTRUCTURES (JANVIER 2009)****PROGRAMME 3.2: ENERGIE RENEUVABLE POUR L'AMELIORATION DE L'ACCES ET LES APPLICATIONS INDUSTRIELLES****3.2.1 Aperçu**

L'Afrique regorge de vastes ressources renouvelables d'énergie. Cependant, la rareté de l'énergie constitue une grave entrave au développement économique et humain dans la plupart des régions du continent. Le potentiel de l'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable pour décupler l'utilisation de l'énergie fossile à partir de la croissance économique est largement inexploité en Afrique. L'exploitation de ce potentiel est importante dans le contexte de la productivité industrielle et de la compétitivité. Une transition vers les services d'énergie moderne basés sur l'énergie renouvelable pour contribuer à briser le cercle vicieux de la privation énergétique et du sous-développement dans la région est nécessaire.

Les contraintes majeures à l'adoption plus grande et à la mise à l'échelle de l'utilisation de l'énergie renouvelable en Afrique sont comme suit: (i) le manque de prise de conscience sur l'énergie renouvelable (ii) les coûts initiaux élevés dans la mise au point des systèmes d'énergie renouvelable; (iii) l'inadéquation de la recherche locale et des capacités de développement et de l'acceptabilité de l'utilisateur final; (iv) un déficit de projets de démonstration pour encourager l'intérêt plus généralisé au sein du secteur privé; (v) l'assistance inadéquate des institutions financières; et (vi) les lacunes du cadre politique et régulateur.

3.2.2 Objectifs du programme

L'objectif général de ce programme est de prouver les potentialités et les avantages des technologies de l'énergie renouvelable pour accroître l'électrification rurale et les applications industrielles en Afrique dans le cadre d'une politique appropriée et de l'environnement financier. Ses objectifs spécifiques sont:

1. Cartographier les ressources énergétiques renouvelables en Afrique et créer une banque de données accessibles et fiables;
2. Elaborer une politique appropriée et des cadres régulateurs;
3. Mettre en oeuvre des systèmes d'énergie renouvelable pour l'électrification rurale en mettant l'accent sur la petite hydroélectricité, l'énergie solaire et la biomasse et démontrer les applications industrielles des technologies d'énergie renouvelable;
4. Mobiliser les investissements pour le financement de l'énergie renouvelable sur la base des projets industriels par le réseautage et la création des instruments financiers nécessaires;
5. Susciter la prise de conscience et renforcer les capacités sur les options énergétiques et contribuer à baisser les émissions de gaz à effet de serre ; et
6. Faciliter l'accès aux fonds conformément au protocole de Kyoto et d'autres mécanismes globaux ;

3.2.3 Projets et actions indicatifs

Les objectifs en vue seront réalisés par la mise en oeuvre des projets d'énergie renouvelable spécifiques et interdépendants. La gamme des projets à exécuter dans ce projet, comporterait ce qui suit:

Projet 1: Cartographie des sources d'énergie renouvelable et renforcement des bases de données pour la gestion de la connaissance

Un projet sera mis au point pour collecter les informations disponibles sur les ressources énergétiques renouvelables, identifier les lacunes et procéder à la cartographie pour bâtir une base de données accessibles et renouvelables. Cette

base de données servira de plateforme pour la gestion des connaissances sur les ressources énergétiques renouvelables et les technologies en Afrique.

Les activités suivantes seront entreprises pour mettre en oeuvre le projet:

1. Sur une base de pays à pays, constituer la revue bibliographique sur les données disponibles sur les ressources énergétiques renouvelables et identifier les lacunes dans l'information;
2. Procéder à la cartographie et compiler et actualiser les données dans un répertoire et une base de données;
3. Compiler les informations sur tous les projets et programmes clés en cours, et documenter les leçons apprises et les meilleures pratiques, et
4. Promouvoir le réseautage et l'échange d'information entre les institutions, les agences et programmes pour assurer les synergies et éviter le double emploi.

Projet 2: Mise au point de politique propice et de cadres régulateurs

Il sera mis au point un projet afin de créer un terrain d'homogénéité des règles de jeu pour l'énergie renouvelable en élaborant des politiques et des directives régulatrices. Des mécanismes régulateurs et d'appui, qui sont déjà en place, nécessiteraient le renforcement en même temps que l'introduction de nouvelles initiatives politiques qui n'auraient pas nécessité des changements significatifs dans législations sur l'électricité des pays. Ils comporteraient, entre autres, la création des Accords normatifs d'achat d'électricité (PPAs), veiller à l'octroi de licences de génération à long terme de l'électricité, l'élaboration de tarifs favorables et de formules d'ajustement des règlements 'moins stricts', la fixation de cibles explicites pour le partage des ressources renouvelables dans l'assortiment de la génération de l'électricité, élaborer des règlements explicites qui encouragent la participation du privé en apportant des subventions d'investissement des capitaux ponctuels aux entreprises individuelles ou groupes d'entreprises sous forme de *partenariat public-privé*.

1. Passer en revue les politiques et les règlements dans chacun des pays membres de l'UA et analyser leur adéquation;
2. Fournir l'assistance technique à la formulation de politique où les politiques n'existent pas et les intégrer dans les plans nationaux de développement;

3. Collaborer avec les communautés économiques régionales, harmoniser les politiques pour renforcer les marchés et stimuler les investissements régionaux; et
4. Promouvoir le développement des énergies renouvelables pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et faciliter l'accès aux fonds en vertu du Protocole de Kyoto et les autres mécanismes.

Projet 3: Démonstration de la faisabilité techno-économique des systèmes d'énergie renouvelable

Il sera mis au point un projet pour se focaliser spécifiquement sur les interventions pratiques sur le terrain qui prouveront la viabilité technique et économique de technologies d'énergie renouvelables prometteuses et de mesures et promouvoir la participation du secteur privé dans la stimulation des marchés d'énergie renouvelable dans la région. Conformément aux priorités régionales et nationales, les concepts seront identifiés en vue de la mise au point de projets pratiques et axés sur l'action à exécuter au niveau régional/national. Plus spécifiquement, le projet portera sur les domaines suivants:

1. Identifier les projets d'énergie renouvelable conformément aux priorités nationales/régionales;
2. Mener des études de faisabilité techno-économiques pour la mise à l'échelle des projets de démonstration;
3. Identifier les modules des PME à énergie intensive et mener les études de faisabilité sur les applications industrielles des technologies d'énergie renouvelable;
4. Mettre en place des mini-grilles basées sur l'énergie renouvelable (mini hydro, solaire et sources d'énergie de la biomasse) afin d'accroître l'électrification rurale; et
5. Promouvoir les applications industrielles basées sur l'énergie renouvelable dans les industries sélectionnées.

Projet 4: Financement innovateur et renforcement des capacités pour la mise à l'échelle des projets d'énergie renouvelable

L'Afrique éprouve d'énormes difficultés en termes de financement des projets d'énergie renouvelable. La part des ressources énergétiques renouvelables dans l'électrification rurale et les applications industrielles ne cessent d'accroître malgré que leur vaste potentialité pour satisfaire les besoins sans cesse croissants d'énergie demeure toujours inexploitée en Afrique. Dès lors, il est nécessaire de prouver la potentialité de diverses technologies d'énergie renouvelable par des projets bancables pour augmenter l'électrification rurale et les applications industrielles en Afrique. Le projet sera mis au point en mettant l'accent sur la durabilité des interventions et en s'attardant sur le financement du renforcement des capacités des institutions locales et sur la mise à l'échelle.

Les activités suivantes seront poursuivies pour exécuter le projet en question:

1. Passer en revue les marchés et les mécanismes financiers actuels afin d'identifier les meilleures pratiques pour la promotion des énergies renouvelables et mettre au point des stratégies d'investissement régional;
2. Mettre au point des directives opérationnelles et de maintenance et organiser des ateliers de formation pour renforcer les compétences locales et diffuser les informations;
3. Mettre au point des outils d'appui aux décisions et les directives pour l'adoption et la gestion des mécanismes innovateurs ciblant la promotion de l'énergie renouvelable;
4. Offrir des intrants de renforcement des capacités personnalisés aux institutions identifiées et
5. Faciliter l'accès aux fonds en vertu du protocole de Kyoto et d'autres mécanismes globaux

Dispositions institutionnelles pour la mise en oeuvre

Le mécanisme institutionnel pour la conception et la mise en oeuvre de projets comportera un *Comité de pilotage de programme* au niveau régional qui regroupera les acteurs tels que l'UA, le NEPAD et les CER pour coordonner et contrôler le programme général. Un *comité de pilotage régional* comprenant les Secrétariats de diverses CER tels que la SADC, l'UMA, la CEDEAO et l'UEMOA supervisera la mise en oeuvre au niveau régional afin de faciliter les initiatives de coopération régionale. Un *Comité national de pilotage* dans chaque pays composé des ministères concernés et des institutions du secteur privé supervisera la mise en oeuvre au niveau national.

Un *comité de mise en oeuvre* dans chaque pays membre de l'UA assumera la responsabilité principale de la mise en oeuvre du programme. Ce comité impliquera les utilisateurs et les bénéficiaires du programme en termes d'institutions et les acteurs du secteur privé directement impliqués dans le programme.

Programme 3.3: PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DES BIOCARBURANTS EN AFRIQUE

3.3.1 Aperçu

Les biocarburants peuvent satisfaire des parts importantes des besoins nationaux et régionaux en énergie et peuvent jouer un rôle important dans la promotion de la sécurité énergétique, en créant des emplois et en contribuant à

atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement dans la région. Toutefois, il importe de considérer le développement des biocarburants en Afrique de façon holistique couvrant tous les quatre domaines – technologie, investissement, commerce et durabilité. Les contraintes à l'option des biocarburants peuvent être perçues en termes d'implications de la compétition éventuelle pour *l'utilisation des terres*, de débat sur l'alimentation par rapport aux aliments de bétail et la durabilité de l'environnement. Une approche intégrée sera nécessaire pour s'assurer que le développement des biocarburants ne rivalise pas avec la sécurité alimentaire et respecte les normes environnementales et de viabilité.

On est d'avis que la réalisation de la potentialité de la bioénergie dépend dans une grande mesure de la disponibilité des technologies et des processus compétitifs de conversion. A cet égard, il importe de mettre au point des mécanismes d'appui qui encourageraient le transfert des technologies pertinentes et des compétences correspondantes à partir des producteurs de technologie vers les marchés de technologie.

Un calibrage minutieux des ressources en biocarburants et de la disponibilité des fourrages doit être fait avant le développement de la politique appropriée et des cadres régulateurs. Par ailleurs, des options politiques appropriées, des mécanismes financiers, des initiatives de renforcement des capacités des acteurs ainsi que de celle de la recherche locale pour domestiquer les technologies avec le partage des connaissances dans une perspective interrégionale est d'une importance primordiale.

3.3.2 Objectifs du programme

Le programme vise à faire la liaison entre la durabilité, le commerce et les questions de technologie, et conduire une analyse de scénario des modes d'utilisation des terres afin de réduire au minimum le conflit potentiel de *l'alimentation contre le carburant*, en mettant au point des indicateurs de durabilités, une politique appropriée, en créant des mécanismes financiers, en renforçant les capacités et la recherche. Ses objectifs spécifiques doivent :

1. Mettre au point des données en termes d'évaluation exhaustive et d'analyse de scénario des ressources en biocarburant et de disponibilité de matières fourragères dans les pays membres de l'UA.
2. Mettre au point une politique propice et un environnement institutionnel liant la technologie, le commerce, l'investissement et les questions de durabilité ;
3. Créer des fonds d'investissement des biocarburants et des mécanismes financiers ;
4. Renforcer les capacités des promoteurs de projet et des financiers et mettre au point des indicateurs de durabilité ;

5. Soutenir le transfert des technologies sud-sud et l'introduction dans le marché des technologies modernes (à savoir la seconde et la troisième génération de biocarburants) ;
6. Mettre en place un réseau interrégional et un service de compensation des biocarburants de la seconde et de la troisième génération.

3.3.3 Projets et activités indicateurs

Les objectifs en vue seront réalisés par le développement et l'exécution de projets spécifiques et interdépendants. La gamme des projets à exécuter dans ce projet, entre autres, comporterait:

Projet 1: Développement de l'industrie des biocarburants durables en Afrique

Sans doute, l'option des biocarburants pourrait créer plus d'emplois que d'autres ressources en énergie renouvelable et d'autres systèmes. Cependant, l'évaluation du système d'énergie des biocarburants en tant qu'option mérite un examen approfondi étant donné que la production des ressources pourrait impliquer la concurrence de l'utilisation des terres pour des cultures vivrières. Malgré des tentatives antérieures, aujourd'hui, il est nécessaire de créer une base de données nationale et régionale des diverses formes de fourrages des biocarburants comme base des modes d'utilisation durable.

Il importe également de renforcer la capacité des acteurs impliqués dans la chaîne des valeurs des biocarburants et de promouvoir la recherche basée sur les besoins y compris l'accent à mettre sur les biocarburants de seconde et de troisième génération. Dans ce contexte, les programmes de formation sur les biocarburants à divers niveaux, les projets pilotes phares et de démonstration ainsi que la recherche sur les biocarburants pertinents doivent être conduits. Cela permettra à l'industrie locale de renforcer également les capacités de concevoir, d'assembler et de fabriquer les technologies de conversion des biocarburants.

Les projets de biocarburants nécessitent des coûts initiaux et l'accès au financement est limité. Il existe également des données limitées sur l'industrie des biocarburants pour orienter les investisseurs et les financiers à prendre des mesures et des décisions judicieuses sur le développement des projets de biocarburants. Les ateliers de formation sur la gestion de projet, de fixation de prix et par la suite la mobilisation des fonds d'investissement additionnels sur les biocarburants sont importants.

Il existe également un certain nombre de politiques et de programmes réussis exécutés ailleurs pouvant inspirer d'autres. L'échange d'expériences et de connaissances au sein de ces acteurs méritent d'être un catalyseur dans une

perspective Nord-Sud et Sud-Sud. Par conséquent, le projet créera un réseau interrégional de bioénergie en mettant l'accent sur l'Afrique.

Les activités suivantes seront entreprises pour exécuter le projet en vue:

1. Entreprendre l'évaluation des ressources en biocarburants et en disponibilité des aliments de bétail;
2. Concevoir des politiques et un cadre institutionnel pour stimuler le développement et la promotion de l'industrie des biocarburants;
3. Renforcer les capacités de production et créer des centres de coordination de la recherche connexe y compris la recherche sur les biocarburants de seconde et troisième génération;
4. Mettre au point des indicateurs de durabilité pour les ressources indigènes de biocarburants; et
5. Créer un réseau interrégional sur la bioénergie et organiser des activités de forum global, régional et sous-régional.

3.3.4 Dispositions institutionnelles pour la mise en oeuvre

Le mécanisme institutionnel pour la conception et la mise en oeuvre de projets comportera un *Comité de pilotage de programme* au niveau régional qui regroupera les acteurs tels que l'UA, le NEPAD et les CER pour coordonner et contrôler le programme général. Un *comité de pilotage régional* comprenant les Secrétariats de diverses CER tels que la SADC, l'UMA, la CEDEAO et l'UEMOA supervisera la mise en oeuvre au niveau régional afin de faciliter les initiatives de coopération régionale. Un *Comité national de pilotage* dans chaque pays composé des ministères concernés et des institutions du secteur privé supervisera la mise en oeuvre au niveau national.

Un *comité de mise en oeuvre* dans chaque pays membre de l'UA assumera la responsabilité principale de la mise en oeuvre du programme. Ce comité impliquera les utilisateurs et les bénéficiaires du programme en termes d'institutions et les acteurs du secteur privé directement impliqués dans le programme.

Programme 3.4: PROGRAMME POUR L'EFFICACITE ENREGETIQUE ET LA COMPETITIVITE INDUSTRIELLE

3.4.1 Aperçu

Les consommateurs industriels y compris les PME constituent une couche de consommateurs énergétiques importants en Afrique. En Afrique subsaharienne, ils représentent environ le quart de la demande énergétique commerciale, essentiellement sous forme d'électricité et de pétrole importé. L'énergie industrielle efficace conduit à un impact environnemental néfaste, à des flambées de prix des biens et des services et, en effet aux augmentations des

coûts de l'offre. D'énormes chances s'offrent à l'industrie africaine typique d'améliorer l'efficacité énergétique et à sont tour, sa productivité et sa compétitivité.

3.4.2 Objectifs du programme

Le programme visera à contribuer à la sécurité énergétique par la mise en oeuvre des politiques et programmes connexes d'efficacité énergétique. Ses objectifs spécifiques seront de:

1. Créer des politiques et programmes et un cadre régulateur pour soutenir et promouvoir l'efficacité énergétique dans l'industrie africaine
2. Optimiser et gérer le système énergétique et les meilleures pratiques incorporées dans l'opération classique de l'industrie; l'intensité énergétique réduite et la compétitivité améliorée
3. Mettre au point une base de données sur la consommation énergétique des utilisateurs finaux et les analyses comparatives d'efficacité pour les branches sélectionnées mise au point; et
4. Faciliter l'accès aux fonds en vertu du protocole de Kyoto et d'autres mécanismes globaux

3.4.3 Projets et activités indicatifs

Les buts visés réalisés par la conception et la mise en oeuvre de projets interdépendants et spécifiques.

Projet 1: Suppression des barrières à la promotion de l'efficacité industrielle en Afrique

Le projet sera conçu pour aider à la formulation des politiques, aux systèmes et programmes d'incitation visant l'amélioration de l'efficacité énergétique dans l'industrie africaine. L'assistance pourrait être fournie pour incorporer l'efficacité énergétique dans les politiques de développement industriel, les normes de gestion énergétique et industrielle, les politiques du secteur industriel et les systèmes d'incitation.

A la lumière des diverses options disponibles, le projet sera mis au point avec la capacité technique et de gestion appropriée pour mettre en oeuvre l'efficacité énergétique et la gestion tout en galvanisant le marché en vue de l'efficacité énergétique.

Il est également crucial d'améliorer la somme des connaissances disponibles aux niveaux national et régional relatifs à la consommation énergétique de l'utilisateur final afin d'identifier les meilleures opportunités d'amélioration de l'efficacité énergétique et en conséquence définir les politiques et programmes bien affinées et à moindre coût.

Les activités suivantes seront entreprises pour mettre en oeuvre le projet en vue:

1. Elaborer et formuler des politiques d'efficacité énergétique industrielle, des normes et des règlements et programmes d'appui;
2. Renforcer les capacités techniques de l'industrie africaine y compris les PME pour l'optimisation des systèmes énergétiques industriels et la gestion énergétique;
3. Se faire des opinions sur des solutions réussies de consommation énergétique par les utilisateurs finaux et
4. Faciliter l'accès aux fonds en vertu du Protocole de Kyoto et d'autres mécanismes globaux.

3.4.4 Dispositions institutionnelles de mise en oeuvre

Le mécanisme institutionnel pour la conception et la mise en oeuvre de projets comportera un *Comité de pilotage de programme* au niveau régional qui regroupera les acteurs tels que l'UA, le NEPAD et les CER pour coordonner et contrôler le programme général. Un *comité de pilotage régional* comprenant les Secrétariats de diverses CER tels que la SADC, l'UMA, la CEDEAO et l'UEMOA supervisera la mise en oeuvre au niveau régional afin de faciliter les initiatives de coopération régionale. Un *Comité national de pilotage* dans chaque pays composé des ministères concernés et des institutions du secteur privé supervisera la mise en oeuvre au niveau national.

Un *comité de mise en oeuvre* dans chaque pays membre de l'UA assumera la responsabilité principale de la mise en oeuvre du programme. Ce comité impliquera les utilisateurs et les bénéficiaires du programme en termes d'institutions et les acteurs du secteur privé directement impliqués dans le programme.

MODULE 4: COMPETENCES INDUSTRIELLES ET TECHNIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE**PROGRAMME 4.1: REMEDIER A LA PENURIE DE COMPETENCES****4.1.1 Aperçu**

Afin de réaliser l'industrialisation sur la base des ressources en particulier dans les huit secteurs prioritaires identifiés;⁵ la pénurie actuelle des compétences en Afrique doit être résolue par des mesures essentielles qui conduisent aux résultats attendus. La pénurie de compétences en Afrique est évidente dans deux domaines spécifiques notamment les compétences intellectuelles et en termes de bras valides qui sont toutes deux essentielles pour la promotion de l'industrialisation durable. Cependant, il serait plus adéquat de mentionner la pléthore de compétence sur le continent dont on constate une surabondance de gens compétents qui font l'objet d'une faible demande de la part des industries.

Cependant, pour que le continent crée un pool complet et adaptable de connaissances, certaines conditions préalables, telles que l'élaboration de politique et la dotation budgétaire améliorée, doivent faire l'objet de priorité. En termes d'élaboration de politique, il faut promouvoir les politiques de ressources humaines qui comportent des stratégies à court et à long terme. Des stratégies appropriées à court terme doivent être conçues et exécutées pour aborder les besoins spécifiques du secteur. Des stratégies à court terme peuvent inclure les stratégies de transfert des connaissances, les mesures de sauvegarde et la rétention des pools de connaissances et les mesures d'incitation pour attirer la diaspora africaine. Tout aussi important pour remédier à la pénurie des compétences actuelles en Afrique est l'accroissement de la dotation budgétaire pour l'éducation, l'amélioration de la qualité des prestataires de service de formation et le ciblage de la formation technique dans les transactions commerciales, les arts et les domaines de l'ingénierie.

⁵ Les huit domaines prioritaires sont: 1. la transformation alimentaire 2. les textiles et les vêtements; 3. le cuir et les produits de cuir; 4. Les produits miniers; 5. Le bois et les produits de bois; 6. Les pièces de rechange automobiles; 7. Les produits pharmaceutiques; et 8. les matériaux de construction. (Cf ONUDI, 2003, Africa Production Capacity Initiative: From Vision to Action). Par ailleurs, les services pourraient être considérés comme le neuvième secteur prioritaire pour la compétitivité industrielle et la croissance.

4.1.2 Objectifs

(a) Le développement d'un pool de connaissances locales en mettant un accent particulier sur les connaissances intellectuelles⁶ qui améliorent la gouvernance et la gestion des connaissances matérielles qui soutiennent la valorisation.

(b) la valorisation des 'compétences informelles' dont disposent les travailleurs. Les institutions de formation doivent veiller à ce que la reconnaissance de l'apprentissage primordiale soit incorporée dans l'élaboration de programme de programme d'enseignement pour améliorer les rendements intellectuels. Le développement de ces compétences peut davantage appuyer le processus d'industrialisation en Afrique.

(c) la promotion et l'intensification des approches d'apprentissage de toute une vie pour le développement industriel. Par exemple, l'apprentissage continu est souvent requis à divers niveaux de la chaîne des valeurs, en particulier dans les domaines des connaissances affinées dans les industries à forte intensité de connaissances où il existe une adaptation constante aux nouvelles connaissances et aux développements technologiques. L'apprentissage de la vie ne devrait pas se limiter aux ouvriers qualifiés, mais devrait également être encouragé au sein des ouvriers semi-qualifiés.

4.1.3 Projets et actions indicatifs

Projet 1: Analyse diagnostique et lacunes en connaissances liées à l'industrie

Au niveau national, la recherche et la collecte des données axées sur les pénuries des compétences doivent être entreprises en particulier en rapport avec les pénuries des connaissances liées à l'industrie. L'analyse diagnostique de l'industrie et les besoins en connaissances régionales orientera l'élaboration de programmes d'enseignement ainsi que la conception de programmes de formation ciblés visant à combler les déficits de compétences dans les secteurs industriels spécifiques.

Les activités suivantes seront entreprises pour exécuter le projet proposé:

1. Evaluer et renforcer les capacités (institutions de formation)
2. Identifier les pénuries de compétences dans les secteurs industriels prioritaires
3. Transformer l'analyse diagnostique en programmes de formation
4. Identifier les institutions adéquates pour assurer la formation au plan national

⁶ Les compétences intellectuelles comprennent l'excellence dans la gestion des ressources, la logistique et les populations; les compétences en marketing; les techniques de négociation commerciale; les techniques de formulation de politique et la mise en oeuvre; les techniques d'esprit d'entreprise (cibler le développement des PME) et les connaissances en propriété intellectuelle.

Projet 2: Relancer/Créer des institutions pour le développement de l'industrie et des compétences

Les institutions de formation régionale aux niveaux public et privé doivent harmoniser leur formation en compétence par rapport aux secteurs prioritaires identifiés dans chaque pays ou région et organiser des stages de formation pour recycler la main-d'oeuvre actuelle. Se faisant, la qualité de la formation fournie est une préoccupation essentielle. La planification minutieuse et stratégique devrait servir de base à l'élaboration de programme d'enseignement dans diverses institutions d'éducation et au sein des acteurs tels que l'industrie. Par ailleurs, des programmes spécifiques qui soutiennent le développement des compétences des jeunes, des femmes, des personnes handicapées et des entrepreneurs doivent être privilégiés.

Les activités suivantes entreprises pour exécuter le projet proposé:

1. Planifier la formation et le programme d'enseignement nécessaire ;
2. Impliquer l'industrie dans la planification ;
3. Créer des programmes spécialisés pour les jeunes et les femmes ;
4. Créer les programmes spécialisés pour les personnes handicapées;
5. Créer des programmes spécialisés en matière d'esprit d'entreprise ;
6. Rénover les institutions actuelles et créer de nouvelles

Projet 3: Développement des compétences axé sur l'industrie

La mise à jour des compétences actuelles et le recyclage dans l'industrie est essentielle pour la compétition. La participation de l'industrie dans la formation, directement et indirectement, est une composante essentielle de la stratégie de développement de compétences. Indirectement, l'industrie doit s'impliquer dans l'identification des priorités pour le développement des compétences et la mise au point des programmes d'enseignement correspondants des institutions de formation. En terme de prestation directe, l'industrie doit adopter l'approche de la formation sur le tas et réintroduire les apprentissages pour répondre aux tendances globales en matière de compétences dans l'industrie aux niveaux technique et de base. La formation sur le tas fournie par les sociétés devrait être récompensée par les gouvernements à travers, par exemple, les incitations fiscales. Dans chaque secteur industriel, les meilleures pratiques et les directives de formation devraient être échangées entre les compagnies. Par ailleurs, l'industrie peut offrir des formations/apprentissages internes pour assurer que les diplômés acquièrent les compétences sur les lieux de travail. Le développement des compétences au sein des PME peut être facilité par les partenariats et le transfert des compétences des grandes entreprises établies.

Les activités suivantes seront entreprises pour exécuter le projet proposé:

1. Créer l'interface entre la formation sur le tas, les apprentissages, les formations internes et les qualifications
2. Créer des systèmes d'incitation pour récompenser les sociétés de formation sur le tas
3. Créer le lien entre la formation et la formation sur le tas en matière de compétences artisanales ;
4. Faciliter les liaisons entre les PME et les grandes entreprises axés sur le transfert des connaissances.

Projet 4: Valoriser les compétences informelles des travailleurs

Les organismes d'accréditation régionale devraient être créés pour élaborer les directives et les normes pour la certification des 'compétences informelles' pertinentes aux secteurs prioritaires industriels identifiés. Ces organismes veilleraient à ce que l'accréditation se conforme aux normes internationales. Les critères d'accréditation et la formation approfondie (si possible) relèveront de la responsabilité des institutions de formation désignées en consultation avec les associations industrielles et les experts en éducation dans chaque pays.

D'autres programmes importants ont été identifiés pour cette stratégie pour veiller au développement d'un pool complet des compétences en Afrique. Ces programmes impliquent le développement des compétences axé sur les technologies avancées/nouvelles, les infrastructures et la valorisation.

Les activités seront entreprises pour exécuter le projet proposé:

1. Créer des autorités régionales et nationales d'accréditation ;
2. Créer un processus d'accréditation pour les connaissances tacites et approfondies ;
3. S'assurer de la reconnaissance de l'apprentissage primordial pour les connaissances actuelles

4.1.4 Dispositions institutionnelles pour la mise en oeuvre

Ces activités devraient être coordonnées par un Bureau de développement des ressources humaines de la CAMI qui créera des réseaux de plusieurs acteurs pour réaliser chaque projet en partenariat avec les CER . Etant donné la variation du paysage institutionnel de la fourniture des compétences, la composition de chaque réseau doit refléter les besoins contextuels.

4.2 PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR LES INFRASTRUCTURES ET LES INITIATIVES DE VALORISATION

4.3.1 Aperçu

Les projets visant à développer les compétences pour les infrastructures et la valorisation doit être caractérisée par l'engagement politique des acteurs clés et des décideurs, la gouvernance améliorée et la sécurité améliorée. Les principaux projets d'infrastructure tels que ceux nécessaires pour le développement industriel accéléré sur le continent ont tendance à être multinationaux en termes d'échelle et de champ d'application (par exemple, le projet du Grand Inga en RDC et le projet de barrage Highlands du Lesotho).

Il est donc crucial pour le Bureau des Infrastructures et de l'Energie et les CER dont relève le fonctionnement des chaînes de valeur transnationale de la valorisation de définir et de privilégier les compétences spéciales qui méritent d'être développées et entretenues.

4.3.2 Objectifs du programme

1. La formation de grande qualité en connaissances spécialisées pour assurer l'énergie fiable à faible coût, une bonne qualité de l'eau en approvisionnement constant, des infrastructures de TIC dans l'industrie, des réseaux efficaces de transport et le maintien et l'appui d'une infrastructure financière comme intrants clés des transformations industrielles. Tout ceci requiert des compétences spécialisées dans la prise de décisions, le développement et l'utilisation et les phases d'utilisation et de maintenance de l'apport en infrastructure.
2. L'accroissement du pool des connaissances axé sur les besoins pour le processus de valorisation. Bien que l'Afrique puisse bénéficier des transferts de compétence internationale à court terme, la formation ciblée de la main-d'oeuvre africaine sera cruciale au processus de valorisation à la longue.
3. La normalisation du système de qualification régionale pour assurer la formation de qualité qui vise des niches dans la chaîne des valeurs en tenant compte des besoins spécifiques de l'industrie.
4. La réalisation de la phase finale de la valorisation au sein des divers secteurs prioritaires. Cela implique à son tour qu'il faut veiller à ce que le produit final se conforme aux normes internationales. Par conséquent, le développement des connaissances devra cibler le contrôle de la qualité.

4.3.3 Projets et actions indicatifs

Projet 1: Développer le transfert des compétences et des stratégies de rétention

Le transfert des compétences et le renforcement des capacités doivent être une composante essentielle de tout le développement des infrastructures et des efforts de valorisation (que ce soit africain ou international) afin de veiller à ce que les compétences techniques et rares⁷ soient promues au niveau local. La réalisation sera faite en incluant les conditionnalités du renforcement des capacités dans les politiques d'investissement. La création d'un environnement qui attire les compétences pertinentes, rares vers les régions spécifiques est essentielle. Les mesures en vue de sa réalisation comprennent l'immigration favorable et les règles de résidence. Par ailleurs, les mesures pour retenir les compétences actuelles et attirer la diaspora africaine doivent être mises au point et exécutées. Les dispositions comprennent les mesures d'incitation financières ainsi que les opportunités professionnelles.

Les activités suivantes seront entreprises pour exécuter le projet proposé:

1. Identifier les projets d'infrastructure clés et de valorisation par région
2. Identifier les compétences rares par projet
3. Identifier les instruments pour garantir le transfert des compétences par projet
4. Identifier les compétences à court terme qui nécessitent l'immigration partielle/les exceptions résidentielles
5. Mettre au point une stratégie de rétention pour les compétences rares et actuelles

Projet 2: Créer ou renforcer les centres régionaux de formation spécialisés

Les centres régionaux de formation se focaliseront sur les compétences spécifiques au secteur dans les domaines suivants: fourniture d'eau et d'énergie, les TIC, le transport, et les infrastructures financières ainsi que les besoins de valorisation régionale. Outre le renforcement des compétences techniques, ces centres de formation doivent incorporer les programmes de formation qui font la spécialisation en gestion et en techniques de maintenance nécessaires pour les grands projets de développement d'infrastructure. La formation régionale veillerait à plus de dotation efficace de ressources bien ciblée.

Les activités suivantes seront entreprises pour exécuter le projet proposé:

⁷Les connaissances concrètes comprennent l'expertise technique en ingénierie (procédé chimique/civile ou ingénierie rudimentaire comme dans le cas du secteur automobile); connaissance en information et en communication, technique artisanale/techniques (électriciens, ajusteurs et tourneurs, soudures etc...technique de métrologie et scientifiques .

1. Créer des centres de formation régionaux et nationaux ou rénover ceux qui existent pour répondre aux besoins de formation en infrastructure et les besoins de formation en valorisation;
2. Définir pour chaque type/sous-secteur (eau, fourniture énergétique, TIC, transport, finance, valorisation) la formation en compétence nécessaire ;
3. Créer des systèmes de formation spécialisée,
4. Créer des systèmes d'appui pour leur livraison

4.3.4 Disposition institutionnelle pour la mise en oeuvre

Ce projet doit être coordonné par la fonction de ressources humaines au sein de la CAMI et du bureau des Infrastructures et de l'Energie. Les réseaux consacrés à plusieurs acteurs doivent être mis en place avec les CER et les autorités de valorisation. Etant donné la variation du paysage institutionnel de la fourniture des compétences au sein et entre les régions, la composition de chaque réseau doit traduire les besoins contextuels.

MODULE 5: SYSTEMES D'INNOVATION INDUSTRIELLE, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT ET DEVELOPEMENT DE LA TECHNOLOGIE**PROGRAMME 5.1: RENFORCER LE SYSTEME D'INNOVATION INDUSTRIELLE EN AFRIQUE****5.1.1 Aperçu**

Les connaissances constituent une source et l'innovation est une force pour dégoupiller le potentiel de développement de l'Afrique. Le renforcement des systèmes d'innovation sectorielle et nationale est crucial afin d'être au diapason des changements rapides qui s'opèrent dans les industries en pleine mutation. Le mode de changement rapide de la production industrielle aujourd'hui exige de nouvelles connaissances et compétences afin de survivre dans un environnement compétitif au plan international. La révolution industrielle a vu le jour dans un petit atelier et non dans une salle de classe. Aujourd'hui, les idées innovatrices germent dans les campus universitaires et les institutions. Dans un système d'innovation industrielle, les nouvelles connaissances sont générées par les universités, exploitées par les laboratoires et commercialisées par les entreprises dynamiques. Un tel cadre interactif est le centre nerveux de la transformation industrielle.

Plusieurs pays africains à la base de la frontière technologique globale peuvent tirer profit de l'acquisition des connaissances qui existent déjà ailleurs dans le monde et l'adapter au contexte local. Aujourd'hui, la recherche n'implique pas nécessairement l'innovation en vaste clos. L'objectif est d'améliorer les capacités de renforcer les capacités d'adaptation pour utiliser la technologie et les dispositifs modernes ainsi les capacités d'adaptation pour acquérir, assimiler, adopter, adapter et apprendre pour innover afin de répondre au contexte local sont cruciales. L'innovation technologique est le vecteur principal de la productivité accrue. Ainsi l'innovation technologique est le moteur de la croissance économique soutenue.

L'Afrique n'est pas dépourvue d'initiatives innovatrice locale et importante. Un exemple important concerne les variétés du Nouveau Riz pour l'Afrique (NERICA@R), un riz à haut rendement, résistant au stress et mis au point dans les années 90 par le Centre du Riz en Afrique (Bénin) a contribué à une augmentation de 6% de la production du riz sur le continent. Cette contribution doit être perçue à la lumière du fait que les importations du continent sont d'environ 40% de ses besoins en riz et le fait que les pénuries de riz ont entraîné par moments des émeutes sporadiques de la faim dans les principaux pays importateurs de riz. Compte tenu du fait que le continent ne manque pas de dynamisme et d'innovation industrielles .L'accent doit être mis sur la

commercialisation des résultats de recherche actuelle et appuyer les entreprises africaines pour commercialiser les progrès techniques.

Le développement technologique est une activité à forte intensité de compétence et a plusieurs facettes. Les programmes et projets dans ce module doivent être examinés à la lumière des efforts pour développer les compétences, l'éducation et les connaissances mentionnées dans le module 4 ainsi que la politique scientifique du continent, notamment le Plan d'action consolidé pour la science et technologique préparé par la Conférence des Ministres africains, la Commission de l'UA et le bureau du NEPAD pour la science et technologique. Les engagements importants par les Etats de l'UA pour mobiliser les fonds pour la recherche et le développement à 1% du pays PIB méritent d'être mentionnés.

5.1.2 Objectifs du programme

Ce programme vise à améliorer la capacité des entreprises africaines à transférer la technologie et par l'adoption et l'adaptation rapide, à mettre à jour leurs compétences technologiques. Les résultats escomptés de ce programme sont de catalyser une augmentation significative du taux de succès commercial des innovations en Afrique. La réalisation de ces résultats impliquera une compréhension améliorée des options institutionnelles pour le développement technologique aux niveaux national et régional, les corrections à porter et l'utilisation des partenariats public/privé. Ces objectifs spécifiques sont :

- (a) L'adaptation de l'éducation universitaire aux besoins de développement industriel;
- (b) la création d'un environnement propice pour un cadre interactif efficace entre les institutions et les entreprises;
- (c) la promotion des systèmes nationaux et sectoriels à travers des mesures d'incitation politiques appropriés et des systèmes d'appui; et
- (d) la facilitation des connaissances sud-sud et les flux technologiques comme sources potentielles d'innovation industrielle.

5.1.3 Projets et actions indicatifs

Les projets suivants constitueront les interventions essentielles pour la réalisation des objectifs précités.

Projet 1:Création des chaires d'université d'innovation dans les universités africaines

Le projet sera mis au point en mettant l'accent sur l'évolution d'un réseau international des centres d'excellence, regroupant les universités africaines et étrangères. Cette initiative sera appuyée par la confection de trousseaux d'information. Les projets fournissant l'assistance aux PME en Afrique seront élaborés avec des entreprises industrielles. Ils seront poursuivis en jumelant les

étudiants étrangers en masters avec les universités en Afrique. Un programme d'enseignement universitaire approprié sera conçu sur la base de telles expériences et avec des contributions de l'industrie, menant à l'émergence de chercheurs de renommée en innovation et des entrepreneurs dynamiques. Les chaires d'université et les réunions consultatives des réseaux de telles chaires entraîneront des activités du *forum global* ainsi que des publications. Les activités suivantes seront entreprises pour exécuter le projet:

1. Créer un réseau d'universités africaines et étrangères et aider aux initiatives de commercialisation *par rapport aux* projets d'innovation dans les pays africains en association avec l'industrie.
2. Mettre au point des stages de formation sur l'innovation et les systèmes d'innovation dans les programmes universitaires au niveau national.
3. Mettre sur pied des réseaux sur l'innovation et des réseaux dans les pays sélectionnés, au départ sur une échelle pilote.
4. Susciter la prise de conscience nationale sur l'importance de l'innovation dans les pays membres de l'UA.
5. Assurer la liaison des chaires d'université nationale sur l'innovation à travers un réseau global impliquant les institutions et les entreprises pertinentes.

Projet 2: Créer le transfert des technologies régionales et les centres de diffusion

Le projet aura pour objectif de combler les lacunes en termes de transfert de technologie et de diffusion au moyen du transfert de technologie régionale et de centres de diffusion (RTTDCs). Ces centres peuvent agir en tant que catalyseurs pour stimuler l'application de nouvelles technologies et l'investissement dans l'industrie. Les RTTDCs doivent être intégrés dans le cadre d'autres réseaux d'innovation à l'appui de la communauté des hommes d'affaires, des sources technologiques et des agences d'investissement et doivent poursuivre des programmes de mise à jour technologique dans les régions sélectionnées sur une base pilote. Les modèles de transfert de technologie, l'absorption et la diffusion ainsi que les mécanismes financiers pour la durabilité seront mis au point et testés avant la reproduction au niveau continental. La productivité du secteur d'emploi intensif et des entreprises du secteur formel doit être explorée en tant qu'initiative ciblée. La mise en œuvre de projet englobera les activités suivantes:

1. Initialement, au moins un RTTDC de norme internationale sera créé dans chaque sous-région.
2. Intégrer les RTTDC dans le cadre des réseaux envisagés avec des entreprises et des sources technologiques ainsi que des agences d'investissement.

4. Recruter et former le personnel de ces centres pour faciliter le transfert effectif de technologie.
5. Exécuter des programmes de mise à jour de technologie modèle au niveau régional et national.
6. Mettre au point et essayer des modèles de transfert de technologie, l'absorption et la diffusion accompagnées de mécanismes de financement approprié
7. Exécuter un programme de technologie ciblé pour encourager les innovations communautaires et les routes hors de la recherche-développement menant à l'innovation.

Projet 3:Créer des centres régionaux de la prévision technologique

Le projet visera à faciliter la mise en oeuvre de programmes de renforcement des capacités sur la prévision technologique sur une base de démonstration au cours de la première phase. Par la suite, le projet créera un *centre virtuel* pour servir de plaque tournante continentale pour le développement de la méthodologie et la diffusion sous forme d'optimisation des ressources.

Seuls quelques pays sur tout le continent africain ont jusqu'ici conduit des enquêtes d'innovation pour évaluer la portée et l'efficacité des systèmes d'innovation nationale et sectorielle. Dans la poursuite du renforcement du système d'innovation industrielle sur le continent, une série pratique d'interventions pourraient impliquer la conduite d'une enquête diagnostique pour jauger l'état des lieux des systèmes d'innovation en Afrique. La prise de conscience de l'inadéquation de ces systèmes en Afrique est cruciale afin que les décideurs et les acteurs industriels comprennent le vide créé dans le domaine de l'innovation industrielle. Ces enquêtes permettraient à chacun de se rendre compte de l'importance de l'innovation et concevoir et renforcer les cours académiques sur l'innovation, assurer les interfaces appropriés entre l'institution et l'industrie et créer des liaisons universitaires et, ce faisant, influencer les décideurs à travers des activités du forum global.

Initialement, les initiatives de renforcement des capacités seront poursuivies au sein d'un groupe pilote, suivies de l'extension du projet à tous les pays membres de l'UA. Les activités suivantes seront entreprises pour mettre en oeuvre le projet en vue:

1. Sélectionner les institutions de formation et les personnes ressources au niveau national ; finaliser les programmes de stage ; élaborer un matériel de stage et identifier les experts et les stagiaires du thème sélectionné; les comités nationaux de pilotage seront consultés pour une telle sélection.
2. Conduire les programmes de renforcement de capacité et de formation sur la prévision technologique au niveau national, en

- s'adressant à la fois aux représentants du secteur public et du secteur privé.
3. Créer un centre régional virtuel pour conduire des initiatives de développement de méthodologie, et la formation additionnelle sur une base soutenue.
 4. Etendre les expériences sur le continent et exécuter des programmes avancés triennaux pour la prévision technologique au niveau continental.

Projet 4: Créer des incubateurs technologiques

Les petites entreprises sont connues de par le monde pour leurs capacités à créer de l'emploi et sont ainsi d'importance cruciale pour l'Afrique. Le niveau d'échec malheureusement élevé des nouveaux start-up a vu l'émergence de plusieurs formes de programmes d'assistance qui tentent d'améliorer le taux de succès. Un incubateur est un instrument souple qui soutient les jeunes entrepreneurs de plusieurs façons et selon leurs besoins. Pour que des activités axées sur l'esprit d'entreprise réussissent, il faut une synergie au sein de l'entreprise, le savoir-faire commercial, la technologie et le capital. Les incubateurs créent un cadre pour cibler et lier les éléments importants du processus d'entreprise pour de nouvelles activités commerciales dans un environnement favorable qui conçu pour fournir une combinaison d'assistance économique, des espaces souples et des services mis en commun.

Les incubateurs fournissent, entre autres, l'espace physique, l'assistance à l'identification de produit/procédé et le développement, l'accès à l'équipement, les machines, les outils et les ordinateurs ainsi que les services administratifs communs. Les incubateurs peuvent également jouer un rôle dans le développement d'une culture d'entreprise, la formation technique, le conseil, l'encadrement, le transfert de technologie, la démonstration et l'assistance en marketing et en commercialisation.

Les incubateurs ont l'avantage additionnel en ce sens qu'ils n'ont besoin que d'appui limité du gouvernement. L'appui n'est généralement nécessaire que pour créer et maintenir les opérations initiales du financement jusqu'à ce que l'incubateur puisse être généré de façon autonome.

Le projet implique les actions suivantes:

1. L'apprentissage à partir d'un ensemble d'expériences avec l'appui innovateur et le développement des PME à travers des incubateurs;
2. Créer des parcs scientifiques pour les synergies entre les entreprises à technologie intensive et faciliter l'accès aux activités de recherche des universités. Encourager les autorités universitaires à permettre aux incubateurs d'être en liaison avec leurs universités, les promoteurs publics et privés;

3. Accroître de façon substantielle le financement de nouvelles entreprises et les projets de technologie; et
4. Impliquer le secteur privé et les entreprises qui ont émergé de l'incubateur à récupérer l'expertise et éventuellement les ressources pour aider les entreprises au premier stade de développement.

Projet 5: Encourager la coopération sud-sud pour utiliser la biodiversité et commercialiser les résultats de recherche

Le document du cadre du NEPAD engage l'Afrique à la création d'une plate-forme africaine sur la biotechnologie. Il articule deux objectifs étroitement liés de la plate-forme. Le premier est de "générer la masse critique de l'expertise technologique dans les domaines ciblés qui offrent de grande potentialité de croissance" à partir de la biodiversité, et le second est d'"exploiter la biotechnologie afin de développer la riche biodiversité de l'Afrique et ...améliorer la productivité agricole et les produits pharmaceutiques".

Plusieurs institutions africaines ont inventé toute une série de nouvelles données et conclusions qui ne sont toujours pas commercialisées par manque d'aide financière et d'assistance technique. Ces conclusions sont souvent demeurées des investissements non réalisés. Il faut se lancer dans un vaste programme pour commercialiser de telles recherches.

Les activités suivantes sont définies afin de réaliser ce qui précède:

1. Passer en revue (i). Les institutions du secteur public et privé et les initiatives, les approches et les technologies impliquées dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité (ii). Passer en revue les politiques régionales et les stratégies liées à la régulation de la biodiversité, l'application, la conservation, et entreprendre les études de cas.
2. Définir les modalités, les mesures et les objectifs de la gestion durable et de l'utilisation de la biodiversité sur la base des opportunités et les menaces identifiées.
3. Identifier les activités dans le cadre de la stratégie de mise en oeuvre et les projets de démonstration spécifique; l'identification des partenaires de la mise en oeuvre.
4. Exécuter les projets de démonstration et évaluer les apprentissages pour faciliter l'orientation politique et encourager les entreprises et les investisseurs en vue de l'exploitation durable des potentialités de la biodiversité.
5. déployer des efforts pour commercialiser les résultats actuels de recherches ;
6. Améliorer la gestion de la propriété intellectuelle relative à la biodiversité et à l'exploitation des produits naturels.

5.1.4 Dispositions institutionnelles pour la mise en oeuvre

Le bureau de la CAMI travaillant en étroite collaboration avec les CER devrait créer des comités régionaux de pilotage pour superviser la mise en oeuvre. Les intervenants concernés travaillant dans le domaine devraient être inclus dans ces comités.

PROGRAMME 5.2: REPONSE POLITIQUE A L'INNOVATION INDUSTRIELLE

Aperçu

Il est crucial de sérier les réponses politiques à l'innovation industrielle. Les incitations fiscales comme les subventions et les stimulants fiscaux peuvent être mis en fonction après qu'une masse critique de cette ressource humaine techniquement formée soit mise au point. Outre la création d'un pool de personnel techniquement formé qui émergerait en tant que techno-entrepreneurs et des ouvriers qualifiés dans d'autres entreprises en vue de la collaboration effective, l'Etat devrait encourager les retombées positives émanant des compagnies étrangères à travers une variété d'instruments. Un haut niveau d'éducation ne signifie pas nécessairement la création automatique de dynamisme technologique et de rattrapage de la productivité si l'apathie institutionnalisée en matière de recherche-développement n'est pas évitée. Ce qu'il faut, c'est une séquence appropriée de la mise en oeuvre des politiques et des instruments d'innovation nationale.

Grâce à un environnement propice pour l'apprentissage technologique et l'innovation, les sources de croissance dynamique peuvent être encouragées comme il se doit par la combinaison de capacités technologiques, organisationnelles, institutionnelles et humaines. Une analyse exhaustive des instruments politiques à travers les pays révèle l'efficacité des instruments de politiques d'innovation publique, tant fiscales que non fiscales, que chaque pays utilise pour stimuler les investissements en recherche-développement dans le secteur des entreprises avec divers degrés de succès.

Les sources d'innovation peuvent être attribuées aux activités formelles de recherche-développement par les instituts de recherche, les universités et les entreprises et à une panoplie d'activités hors de la recherche-développement comme par exemple l'achat des biens d'équipement. Les pays africains sont généralement considérés comme des plates-formes d'assemblage dans une enclave ou de meilleurs imitateurs des technologies qui sont généralement importées des pays développés. On ne s'attend pas à ce que les entreprises des pays en développement consacrent des ressources à la recherche-développement pour tout juste réinventer la roue. La libéralisation de leur production et de leurs régimes commerciaux pourrait faciliter le flux de la technologie. Ce qu'il faut, c'est la recherche-développement adaptée et

l'adaptation de la technologie importée aux conditions locales. Le résultat est une question de choix politiques.

5.2.2 Objectifs du programme

Les objectifs du programme peuvent être en général classés comme suit:

- (a) Evaluer la portée et l'efficacité des systèmes d'innovation sectorielle et industrielle aux niveaux régional et national;
- (b) Se lancer dans des initiatives continentales et régionales pour le renforcement des systèmes d'innovation;
- (c) Accroître la fourniture des ressources humaines techniquement formées;
- (d) Créer et améliorer davantage l'infrastructure physique et technologique;
- (e) Assurer des mesures fiscales et non fiscales pour la recherche-développement et l'innovation;
- (f) Promouvoir la techno- entreprise et le capital de risque; et
- (g) Susciter des retombées positives accrues provenant des sociétés étrangères vers les entreprises locales ;
- (h) Améliorer la protection et la gestion de la propriété intellectuelle.

5.2.3 Projets et actions indicatifs

Dans la poursuite de la réalisation des objectifs précités, les projets et activités suivants seront exécutés:

Projet 1: Mise en œuvre de l'initiative de technologie et de l'innovation de l'Afrique

Le concept de l'initiative de la technologie et de l'innovation de l'Afrique (ATII) repose sur une réponse exhaustive à l'exclusion technologique prévalant en Afrique. Il entend être une intervention de grande envergure pour réaliser l'introduction progressive et la mise à jour du contenu technologique des produits et des procédés à travers le continent. Le concept de l'ATII a été adopté par les chefs d'Etat de l'UA en janvier 2008 dans le cadre du *plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA)*.

Les buts et les objectifs de l'ATII , entre autres, sont de: combler le vide entre les besoins industriels en technologie, les nouvelles demandes de marché et la base technologie actuelle; stimuler le transfert et la diffusion de nouvelles technologies et innovations; interpeller les organisations gouvernementales , le secteur privé et les bailleurs de fonds sur le terrain pour permettre aux secteurs privés de satisfaire les demandes de marchés globaux compétitifs et se conformer aux normes de qualité et environnementales ; et capter le plus récent développement dans le monde en matière de technologie de pointe ; Cinq domaines prioritaires identifiés comprennent:

- Réseau africain des centres de conception;
- Réseau africain des centres d'essai, des certifications, et de la vérification de la conformité;
- Réseau africain des centres de transfert de la technologie;
- Réseau africain des centres d'appui au commerce; et
- Réseau africain des centres de conformité à l'environnement.

A cet égard, les activités suivantes sont prévues:

1. Concevoir une étude de faisabilité complète pour la création des centres précités
2. Créer une unité de gestion de projet dont la tâche est d'initier, de promouvoir, de coordonner et de mobiliser les fonds pour chaque réseau
3. Atteindre un haut degré de coordination grâce aux efforts de développement de la technologie
4. S'inspirer de l'expérience de l'Initiative de capacité de production de l'Afrique dans la mise en oeuvre de l'ATII
5. Mobiliser l'appui pour le développement économique et l'investissement dans les start-up, en particulier pour la diaspora africaine ;
6. Renforcer la capacité de l'organisation africaine de la propriété intellectuelle et élaborer un programme d'appui pour l'administration efficace des registres, de brevet à un niveau national.

Projet 2: Systèmes d'incitation fiscale et non fiscale pour la recherche-développement adaptée et les routes hors de la recherche-développement au niveau de l'entreprise

Dans un certain nombre de pays africains, la création de nouvelles connaissances demeure toujours confinée dans les instituts de recherche gouvernementaux et les universités. Ce faisant, ils ont tendance à être isolés du système de production en raison du manque des systèmes d'incitation adéquats pour commercialiser les résultats de recherche. En conséquence, les activités commerciales demeurent séparées de la production des connaissances, limitant ainsi leur compétitivité et leur développement économique. Pour changer la situation, les décideurs et les chercheurs dans les pays en développement sont de plus en plus d'avis que les sociétés tant des secteurs public que privé doivent être encouragés à consacrer plus de ressources à la génération de la nouvelle technologie, par exemple à travers la recherche et le développement ou à travers d'autres activités d'ingénierie. Le véritable problème a trait au coût élevé de l'entreprise de la recherche et de l'innovation au niveau de l'entreprise. Des interventions politiques adéquates peuvent réduire le coût de la recherche au niveau de l'entreprise.

Toutefois, ce processus, peut être entravé par la menace de graves échecs du marché dans le financement de la recherche-développement et par le fait que les

gains financiers risquent d'être insuffisants en eux-mêmes pour attirer l'investissement requis, d'où la nécessité d'incitations fiscales et non fiscales pour encourager l'innovation au niveau de l'entreprise. Dans la poursuite de ce qui précède, les activités suivantes sont proposées:

1. Accroître les subventions publiques, le financement des bailleurs de fonds et l'aide multilatérale pour la commercialisation des résultats actuels de recherche des institutions en étroite collaboration avec les entreprises ;
2. Fournir les subventions et les incitations fiscales pour la recherche-développement entreprise par les entreprises en collaboration avec les universités et les institutions ;
3. Créer des consortiums des PME pour réduire les coûts de la recherche au niveau des entreprises, assortis des incitations fiscales et non fiscales ;
4. Faciliter l'acquisition et l'adaptation de la technologie pour la recherche-développement adaptée et la route hors de la recherche-développement menant à l'innovation.

Projet 3: Facilitation des retombées économiques de l'IDE sur la capacité de l'innovation locale

Des discussions approfondies se déroulent sur les effets directs ou indirects des retombées économiques de l'investissement direct étranger (IDE) sur le renforcement des capacités locales. Les retombées positives se produisent généralement à travers la contribution aux facteurs de production plus élevée, les changements dans la composition des produits et des exportations, la recherche-développement entreprise par les filiales étrangères, l'emploi et la formation. Les retombées indirectes peuvent se produire en collaboration avec les institutions locales de recherche-développement, le transfert de technologie vers les produits en amont et en aval, les effets de la présence des filiales étrangères à la finition et sur l'efficacité des producteurs locaux et la migration du personnel formé. Afin de créer des retombées positives à partir des sociétés étrangères, il devrait y avoir une base scientifique et technologique minimum dans un pays donné.

Les pays hôtes peuvent-ils imposer des conditionnalités aux sociétés multinationales pour qu'ils consacrent une partie de leurs avoirs au renforcement des capacités d'innovation locales? Le processus des pressions compétitives sans cesse croissantes pour les gains d'efficacité, l'incidence du progrès technique et le passage à la recherche-développement et aux produits induits par l'innovation conduiront-ils à des efforts plus technologiques dans les pays en développement? Les grands marchés internes, la main-d'œuvre qualifiée, les infrastructures physiques, et les mesures d'incitation fiscales sont-ils des conditions préalables fondamentales pour la vulgarisation des effets de retombées économiques de l'IDE sur les capacités des pays hôtes? Quels sont les compromis entre l'attrait des IDE et leur utilisation comme moyen efficace d'enracinement technologique? L'impact des IDE sur le renforcement des capacités dépend-t-il de la taille du fossé technologique/productivité entre les

compagnies étrangères et locale? Quel est le meilleur moyen d'induire la formation et le transfert des compétences? Pour aborder ces questions précitées, les options politiques et activités suivantes sont proposées:

(a) Encourager les entreprises étrangères à consacrer une partie de leur recette net sur le renforcement des capacités d'innovation locale ;

(b) Améliorer les capacités d'adaptation des sociétés locales pour qu'elles acquièrent, assimilent, adoptent, apprennent et innovent conjointement avec les sociétés étrangères

c) Exposer les scientifiques universitaires et les ingénieurs aux nouvelles dynamiques économiques en les embauchant dans les sociétés étrangères pendant une période donnée et en puisant dans leurs nouvelles connaissances et compétences pour attirer les laboratoires sélectionnées vers les usines dynamiques.

(d) Créer des systèmes d'incitation pour étendre les effets des retombées économiques positives des entreprises étrangères sur les sociétés locales.

5.2.4 Dispositions institutionnelles pour la mise en oeuvre

Le bureau de la CAMI travaillant en étroite collaboration avec les CER devrait créer des comités régionaux de pilotage pour superviser la mise en oeuvre. Les intervenants et les experts concernés dans le domaine doivent être inclus dans ces comités.

MODULE 6: FINANCEMENT ET MOBILISATION DES RESSOURCES**PROGRAMME 6.1: MOBILISATION LOCALE ET DOTATION DES RESSOURCES****6.1.1 Aperçu**

Pour que se produise le financement du développement industriel, les Africains doivent être eux-mêmes impliqués aux niveaux national, régional et continental. Cependant, le taux d'épargnes actuel (au niveau des ménages, ainsi que des secteurs public et institutionnel), est en général faible en Afrique par rapport aux autres régions en développement. Selon l'étude de la Banque mondiale (2007), l'Afrique subsaharienne dispose du taux d'épargne le plus faible de toute région en développement. En 2005, les épargnes locales brutes dans la région représentaient 17,6 % du PIB, par rapport à 26 % en Asie du Sud, 24 % en Amérique latine et dans les Caraïbes et près de 42,9 % en Asie orientale et dans les pays du Pacifique.

L'intermédiation financière est un important véhicule qui non seulement transforme mais promeut également l'épargne et l'investissement dans l'économie. Il faut un système financier qui fonctionne bien sur le continent et pouvant efficacement mobiliser les ressources et les allouer aux opportunités d'investissement les plus productrices. Par ailleurs, il est important de noter les défis de la transformation des épargnes locales en investissement. La demande d'intermédiation financière sur le continent venant des ménages et des sociétés est forte malgré les niveaux faibles de revenus. Cependant le système financier africain n'a pas réussi à satisfaire la demande d'intermédiation financière en raison principalement de la structure fragmentée et segmentée du secteur financier. Des ressources financières substantielles seront nécessaires pour soutenir une industrialisation accélérée de l'Afrique.

6.1.2 Objectifs du programme

1. Mettre en place un mécanisme pour mobiliser les ressources financières locales pour le programme d'industrialisation
2. Créer/renforcer les marchés financiers et des capitaux (institutions bancaires et non bancaires) pour intégrer le financement dans l'industrie
3. Apporter des facilités de financement au démarrage et à la mise à jour des PME.

6.1.3 Projets et actions indicatifs***Projet 1: Accès au crédit et aux ressources financières privées***

Le secteur financier est essentiellement dominé par les banques. Cependant, le secteur bancaire actuel n'a ni la capacité ni la souplesse pour financer les

programmes d'industrialisation. Le développement des systèmes bancaires nécessitera les activités suivantes:

1. Passer en revue les cadres juridiques et régulateurs du système bancaire national ;
2. Ouvrir le secteur bancaire à la compétition et rationaliser le processus d'octroi de la licence conformément aux meilleures pratiques internationales ;
3. Appuyer le renforcement des capacités dans les banques africaines et faciliter la formation des banquiers ;
4. Mettre au point les registres de crédit national et les agences de notation pour faciliter l'accès au crédit ;
5. faire une étude de faisabilité sur la création des agences de facilitation d'accès au crédit, en étant en liaison avec les institutions bancaires et non bancaires pour appuyer l'accès des industries au crédit en fournissant la souscription aux dettes et les systèmes de garantie de crédit. Cette agence sera domiciliée au Département du Commerce et de l'industrie au niveau national ;
6. Promouvoir la création de mécanismes alternatifs de financement, tels que les fonds de capital-risques.

Projet 2: Faciliter le renforcement des bourses nationales et régionales

Compte tenu de la croissance encourageante des bourses des valeurs en Afrique, et vu la faible capitalisation du marché, il importe d'examiner l'option de développement de ce secteur pour soutenir les programmes d'industrialisation en Afrique:

1. Soutenir le développement des cadres juridique et régulateur pour stimuler le développement des marchés des capitaux.
2. Mettre au point et fournir des mesures d'incitation aux sociétés à citer sur la bourse locale.
3. Soutenir le développement des capacités nationales en vue du développement des marchés dynamiques des capitaux.
4. Renforcer la confiance du secteur public et privé et améliorer l'efficacité de l'information grâce aux règles de divulgation et aux normes de comptabilité.
5. Mettre au point la commercialisation des valeurs et des systèmes de règlement.
6. Commercialiser les bourses au plan international afin d'attirer l'apport des portefeuilles étrangers.
7. Encourager les sociétés africaines à dresser la liste des bourses internationales pour attirer les capitaux étrangers.

Projet 3: Institutions financières de développement

Les institutions financières de développement sont généralement conçues pour financer les projets de développement. Elles sont nécessaires en raison des échecs du marché, où une intervention sur le marché financier pourrait surmonter les risques que font courir les créanciers et les entrepreneurs. Les institutions financières de développement se penchent sur les imperfections économiques, politiques ou bureaucratiques et l'asymétrie découlant du risque financier perçu ou réel en proposant un portefeuille structuré d'appui à leurs clients. En particulier, elles interviennent en cas d'inadéquation des marchés des capitaux lorsque les capitaux privés rechignent ou sont incapables de supporter le risque d'apport des capitaux aux pays, aux projets ou aux clients qui ne sont pas jugés crédibles.

Les caractéristiques particulières des institutions financières de développement découlent de leur capitalisation, consistant généralement en action du secteur public et en transferts fiscaux souvent augmentés de prêt ou de subvention de sources privées ou des bailleurs de fonds. En Afrique, il existe diverses institutions financières de développement aux niveaux national, sous-régional et régional et continental, y compris l'IDC (Société de développement industriel), la DBSA (Banque de développement de l'Afrique australe), la Banque de la ZEP, la BAD et la Banque islamique. Ces institutions ont été au départ créées pour promouvoir le développement économique sur le continent. Il faut une nouvelle approche aux institutions financières de développement pour assurer la viabilité financière des institutions et maximiser la contribution de l'accès de ces institutions à financer les secteurs marginalisés et les segments du marché économique. Les activités indicatives de ces projets se présentent comme suit:

1. Revigorer les institutions financières de développement aux niveaux national, régional et continental en se recentrant sur l'appui à la croissance industrielle ;
2. Tirer profit des institutions financières multilatérales tels que les Banques d'investissement européennes, la BIRD, la MIGA (Agence multilatérale de garantie de l'investissement) et d'autres pour le financement industriel ;
3. Concevoir des options pour les mécanismes financiers innovateurs tels que les partenariats public-privé, les fonds de développement et les Véhicules à but spécial (SPVs) ;
4. Mobiliser les fonds stables à long terme par les caisses de retraite, les secteurs bancaires et institutionnels, ce qui réduira la dépendance à l'égard du gouvernement et des bailleurs de fonds.

Projet 4: Création des fonds de patrimoine souverain national pour l'industrialisation

Les récentes recettes publiques dégagées par les pays dotés de ressources en Afrique par le canal du boom des matières premières doivent être drainées, tout

en tenant compte du développement social nécessaire à l'atteinte des OMD, vers l'investissement dans la transformation, la fabrication et les services qui renforcent les PME sur le continent. Ici le rôle des ministères de l'Industrie et des Finances est crucial étant donné qu'ils sont les acteurs clés pour créer ces fonds, définir les instruments de politique qui mettent à disposition ces fonds et les indicateurs de performance qui seraient nécessaires pour l'utilisation prudente. Ces fonds ainsi que les politiques de passation des marchés publics dans les travaux publics et la maintenance de patrimoine national peuvent faire la différence dans l'accélération de l'industrialisation. Les activités indicatives pour ce projet se présentent comme suit:

1. Mener une étude de faisabilité pour la création de fonds de patrimoine souverain pour l'industrialisation
2. Conduire une étude de délimitation de l'étendue des fonds souverains actuels (tels que ceux des Etats du Golfe, des pays nordiques et d'autres exemples de meilleures pratiques)
3. Créer le fonds, ses modalités opérationnelles ainsi que la structure de gestion
4. Elaborer un cadre pour l'identification et l'appui aux projets prioritaires
5. Mettre en place un système de contrôle indépendant pour le fonds et les projets

PROGRAMME 6.2: FONDS DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL CONTINENTAL ET FONDS D'INVESTISSEMENT REGIONAL

6.2.1. Aperçu

Ce programme s'articule essentiellement autour de la création de fonds d'investissement continental et régional coordonné qui sont des circuits consacrés de financement pour le développement industriel. Deuxièmement, promouvoir et chercher des investissements pour des modules spatiaux intégrés qui facilitent l'esprit d'entreprise. Leur création est prioritaire si les ressources internes et externes doivent servir prudemment aux projets industriels.

6.2.2. Objectifs du programme

Le programme vise à proposer des stratégies et des actions pour mobiliser les ressources financières et autres pour soutenir la mise en oeuvre de projets régionaux de l'AIDA. Plus spécifiquement, il s'articulera autour de:

- (a) La création de fonds de développement industriel aux niveaux continental, régional ;
- (b) La mise au point de portefeuilles de projets d'investissement bancables

6.2.3. Projets et actions indicatifs

Projet 1: Consolidation du fonds de développement industriel de l'UA

Il convient de consolider et de concrétiser le plan de l'UA pour en faire un Fonds panafricain pour financer le renforcement des capacités industrielles et de production et les projets d'infrastructure. Ce fonds proposé sous les auspices soit du NEPAD soit de la Banque africaine de développement travaillant en étroite collaboration avec l'institution de financement multilatéral de développement telle que la MIGA, la BIRD, et d'autres serait un catalyseur vers la mobilisation de capitaux venant des marchés locaux et internes, en encourageant les contributions des gouvernements africains et en recourant à l'aide publique au développement.

Les activités indicatives de ce projet sont:

1. Veiller à ce que le fonds soit bien adapté aux objectifs régionaux d'industrialisation
2. Veiller à ce que de bonnes relations et le dialogue existent entre le Fonds et les banques de développement et la DFI régionale et les efforts de coordination au niveau régional
3. Veiller à ce que le Fonds générera des dividendes rapides et le financement de la dette aux projets de renforcement des capacités de production
4. Veiller à la promotion du fonds pour créer des fonds à but spécial (secteur spécifique) au niveau régional.

Projet 2: Création des fonds régionaux d'investissement

D'ordinaire, l'assistance financière au moyen des études techniques, des prêts assortis de conditions favorables et le financement des infrastructures limitées peuvent être débloqués et offerts pour faciliter et compléter la mise à jour du matériel. Les dépenses en mise à jour des machines et de l'équipement peuvent représenter jusqu'à 80 % des dépenses totales. Des subventions limitées et l'aide subventionnée peuvent être également nécessaires pour supporter l'investissement de la mise à jour industrielle. Il est donc nécessaire d'intégrer un cadre approprié de financement dans le programme de mise à jour. Nonobstant plusieurs exceptions importantes, les entreprises dans plusieurs économies africaines font face à des coûts très élevés de capitaux (généralement plus de 20% *par an*), et une incapacité d'offrir des terres *communales comme garantie*. La base du capital de l'industrie et les banques de développement des PME pour refinancer le crédit offert par les banques commerciales sont limitées. Les fonds 'Corpus' pour le prêt sans garantie sont pratiquement inexistantes.

Lorsqu'il est disponible, le crédit au moyen de prêts conditionnés est généralement offert avec des périodes très courtes de remboursement de deux ans ou moins. Par ailleurs, les instruments financiers et les marchés des capitaux ne sont que progressivement en développement en dépit des énormes

potentialités existant sur le continent. Ces fonds pourraient servir de sources principales de financement pour mettre à jour les PME. Par ailleurs, les mécanismes financiers nationaux pour les programmes de mise à jour financière seront également conçus. Certains pays méritent la mise à jour des mécanismes nationaux actuels, tandis que d'autres, les nouvelles doivent être créées. Les pays qui s'efforcent de se lancer dans des programmes nationaux de mise à jour peuvent décider de créer un fonds national unique.

Les activités indicatives pour ce projet sont:

- (a) Mener des études de faisabilité pour la création des fonds d'investissement régional pour l'industrie ;
- (b) Définir et créer les modalités de capitalisation et de gestion des fonds ;
- (c) Créer et mettre en place des structures de gestion indépendantes pour les fonds ;
- (d) Contrôler les opérations et les investissements financés par les fonds ;
- (e) Veiller à ce qu'il y ait la coordination entre les priorités d'investissement des fonds régionaux et le fonds continental de l'UA.

Projet 3: Développement des portefeuilles de projets d'investissement bancables

En collaboration avec les agences nationales de promotion de l'investissement et les agences techniques, les fonds régionaux d'investissement devraient faciliter le développement des projets bancables. Bien que de projets sectoriels soient une priorité pour le fonds, les projets de développement des infrastructures qui ont un impact direct sur la stimulation de la croissance industrielle ou l'efficacité seraient également prioritaires. Dans ces projets, les modèles d'investissement du partenariat public-privé seraient encouragés. Les activités indicatives spécifiques de ce projet sont comme suit:

- 1 Mettre en place un mécanisme pour renforcer les capacités aux niveaux sous-régional ou national pour la conduite des études de faisabilité pour divers secteurs industriels
- 2 Conduire des études d'investissement et préparer des rapports de pré-faisabilité relatifs à des projets de grande priorité
- 3 Promouvoir le capital-risque
- 4 Adopter des stratégies de marketing de l'investissement approprié et mettre en place un mécanisme de promotion commerciale des projets d'investissement prioritaires aux niveaux national et international
- 5 Créer une plateforme du secteur public-privé en vue des consultations sur des projets d'investissement de grande échelle

- 6 Mettre au point une base de données régionale d'investisseurs pour appuyer la formulation de politique et la conception de stratégie de promotion d'investissement aux niveaux national et sous-régional.

PROGRAMME 6.3: PROMOTION D'INVESTISSEMENT, CONTROLE ET MECANISME DE SOUS-TRAITANCE

6.3.1: Aperçu

L'investissement direct étranger (IDE) a joué un rôle important dans la croissance économique des régions tels que l'Asie orientale et l'Asie du Sud-Est par l'amélioration de la compétitivité et l'orientation des exportations. Cependant, plusieurs enquêtes et études ont révélé que l'Afrique subsaharienne ne reçoit pas une part égale des apports de l'IDE. Selon le rapport de Développement de la banque mondiale (2007), environ 30 % de l'IDE global ont été orientés vers les pays en développement. L'essentiel des apports en Afrique a été orienté vers l'exploitation des ressources de pays riches en ressources naturelles.

Diverses études suggèrent différents niveaux d'entrée d'IDE en Afrique subsaharienne, allant de 1 à 3 % des entrées de fonds mondiales. La rareté et la qualité des flux d'IDE en Afrique, en particulier en Afrique subsaharienne, et l'impact négatif de cette situation sur les efforts pour réaliser la croissance durable par la plupart des pays africains sont connus de tous. La globalisation de plus en plus accrue et ses défis qui en découlent soulignent la nécessité d'aborder ces facteurs qui entravent l'apport des investissements dans les secteurs productifs en Afrique. La croissance compétitive à travers les investissements est essentielle pour la réalisation de certains objectifs de développement de l'Afrique tels que la réduction de la pauvreté, la diversification économique, le développement équilibré, l'éducation et le cumul des connaissances pour le renforcement des capacités.

6.3.2: Objectifs du programme

L'objectif du programme est d'améliorer la qualité et de stimuler une augmentation nette des apports d'investissement étranger dans les secteurs productifs en Afrique en créant un environnement d'investissement attractif. Par ailleurs, par le meilleur contrôle des investissements, l'objectif est de réaliser une gestion et une gouvernance plus efficaces et une prise de décisions plus informées par l'investisseur privé par la collecte et l'accès améliorés des informations. Pour réaliser ces objectifs, le programme est conçu pour produire trois principaux résultats:

1. Créer un environnement attrayant et mettre au point des mesures d'incitation pour les apports d'IDE.
2. Une plateforme de données et d'information pour faciliter le contrôle des investissements en Afrique. A cela s'ajoutent les capacités améliorées des institutions nationales et régionales pour utiliser la plateforme pour la formulation de politique et de stratégie basées sur la preuve et le services des investisseurs ciblés.
3. Un meilleur profit tiré de l'investissement

pour stimuler les investissements locaux et le développement des industries d'amont.

6.3.3: Projets et activités indicatifs

Projet 1: Créer un réseau d'analyse comparative des fournisseurs nationaux et d'échange de partenariats

Lié à la plate-forme de contrôle d'investissement est le programme d'échange de partenariat et de sous-traitance pour aider les entreprises locales à devenir des fournisseurs ou des sous-traitants des sociétés multinationales, les entreprises paraétatiques et les autres grandes sociétés. Le réseau sert de portail d'information pour identifier et appairer les fournisseurs et les acheteurs locaux sur la base des besoins des derniers. En liant la sous-traitance et l'échange de partenariats à la plate-forme de contrôle d'investissement, la méthodologie est mise à jour pour inclure l'analyse comparative des fournisseurs et la promotion de l'investissement pour le développement du marché des fournisseurs. Ce programme appuiera également les fournisseurs en réalisant des niveaux de compétitivité requis pour pénétrer les chaînes d'approvisionnement des principaux entrepreneurs. Les activités spécifiques de ce projet sont:

Attirer l'IDE requis

Pour attirer l'investissement direct étranger pour l'industrialisation accélérée de l'Afrique, il faudra que les gouvernements africains veillent à la stabilité politique et économique. La stabilité macroéconomique et la bonne gouvernance sont toujours la condition préalable de l'attraction de l'IDE. Les réformes macroéconomiques doivent veiller à la réduction des déficits fiscaux et l'inflation et renforcer les systèmes financiers. Les activités indicatives de ce projet sont:

1. Les pays doivent initier une revue de la politique d'investissement dans le but d'améliorer le climat d'investissement et familiariser la communauté internationale du secteur privé avec les opportunités d'investissement ;
2. La signature des traités d'investissement bilatéraux vise à protéger et à promouvoir l'IDE ;
3. Le renforcement des agences de promotion de l'investissement aux niveaux national, régional et continental et être en liaison avec l'association mondiale des agences de promotion de l'investissement (WAIPA) ;
4. L'importance de reconnaître les flux d'investissement intra-africain. Les systèmes devraient être institués pour promouvoir et faciliter le flux libre de l'investissement sur le continent.

Renforcer la capacité locale pour contrôler et faciliter l'investissement étranger dans les sous-secteurs industriels prioritaires

Conduire les enquêtes d'investisseur et consolider les informations sur la plate-forme de contrôle d'investissement pour la prise de décisions des acteurs de

l'investissement et le renforcement des capacités des agences de promotion de l'investissement. Ce programme se concentrera sur la nécessité de faire passer l'investissement des stratégies générales à celles basées sur la preuve. L'élément essentiel de ce programme est une série d'enquêtes des investisseurs étrangers et locaux à mener dans des pays africains. Les enquêtes devraient jeter la lumière sur la diversité des investisseurs étrangers en termes de dynamisme, d'impact sur les économies locales au regard de l'emploi et de la création de la valeur ajoutée, de la perception des risques et des facteurs d'emplacements. Cette analyse fournirait aux décideurs et aux agences de promotion de l'investissement les informations essentielles leur permettant de cibler les investisseurs plus efficacement, tirer profit de leur impact sur le développement local et tailler sur mesure les services requis et les interventions politiques.

Les activités indicatives de ce projet sont:

1. Créer les structures de gouvernance, mener les campagnes de sensibilisation et créer une plate-forme de contrôle de l'investissement.
2. Mettre au point la plate-forme de contrôle de l'investissement qui sera une base de données interactives basées sur l'internet permettant aux utilisateurs d'interroger les données.
3. Renforcer les capacités des institutions nationales et régionales à travers les programmes de renforcement des capacités pour effectuer la recherche et concevoir les stratégies de promotion de l'investissement.
4. Compiler et publier des rapports d'enquête biennaux sur l'investisseur.
5. Faire une analyse comparative des fournisseurs et assurer l'encadrement pour se conformer aux normes internationales.
6. Créer les mécanismes pour la fourniture et/ou l'acquisition et la diffusion des informations.
7. Créer et renforcer les liaisons mutuellement bénéfiques entre les investisseurs étrangers et le secteur local.
8. Mettre en place une plate-forme pour les sous-traitances et les échanges de partenariat.

PROGRAMME 6.4: OPTIMISER LES TRANSFERTS DE FONDOS AFRICAINS EN VUE DE L'INDUSTRIALISATION

6.4.1 Aperçu

A l'instar des autres groupes d'immigrants, la diaspora africaine est impliquée dans plusieurs activités qui profitent à leurs pays d'origine. Une estimation de la banque mondiale des flux de transfert d'argent documentés vers l'Afrique subsaharienne en 2007 a été évaluée à 11 milliards de dollars. Ces transferts d'argent fournissent le financement tant recherché pour garantir la sécurité des ménages et atténuer la pauvreté. Les transferts d'argent aident également les membres des familles et les amis à se lancer dans les activités commerciales et les étendre, à construire des maisons et à entreprendre les projets autofinancés et les investissements.

Bien que les gouvernements africains et l'UA aient entamé le processus d'interaction avec la diaspora, la politique de l'Etat pour optimiser ces ressources sous-utilisées fait défaut quand on fait le rapprochement avec les pratiques dans le monde. En conséquence, les relations institutionnelles entre les pays d'origine et la diaspora sont très faibles ou inexistantes. La quête d'options politiques globales et pratiques pour optimiser les ressources de la diaspora a incité divers pays africains et la Banque africaine de développement⁸ à mettre en place des mécanismes pour faciliter les efforts d'investissement de la diaspora africaine. Cette composante du programme s'inspire donc des efforts de l'UA et de la Banque africaine de développement.

6.4.2 Objectifs du programme

L'objectif général de ce programme est de mettre en place un mécanisme pour maximiser les ressources de la diaspora y compris le financement des investissements dans le secteur industriel. Les objectifs spécifiques sont:

1. Les politiques améliorées pour réduire le coût des transferts d'argent et améliorer ses effets d'investissement ;
2. La constitution d'un fonds d'investissement de la Diaspora dans le but d'accroître les flux d'investissement et la qualité des projets pour la mise en œuvre en Afrique ;
3. La communication et la confiance améliorée entre les réseaux d'investisseurs de la diaspora, les gouvernements africains et le secteur privé, ce qui conduirait à l'investissement accru ;
4. L'introduction des mesures d'incitation spéciales pour encourager et faciliter les transferts d'argent de la diaspora.

6.4.3 Projets et actions indicatifs

Ces objectifs seront réalisés par les projets et activités spécifiques. Ci-après les projets indicatifs qui pourraient être exécutés à court et à moyen termes.

Projet 1: Environnement politique et économique amélioré pour attirer les ressources de la diaspora

Ce projet encouragera les connaissances, le financement et la capacité d'entreprise de la diaspora pour améliorer l'investissement dans le secteur industriel ou correspondant ou les secteurs d'appui. Cela nécessiterait des politiques et des mesures d'incitation en vue de l'attrait des ressources de la diaspora, et la stimulation de l'intérêt des gouvernements dans les pays dotés d'importantes populations de la diaspora africaine. La stratégie pour la réalisation de cet objectif comprend: l'institutionnalisation des programmes dans les pays participants à travers les politiques opérationnelles gouvernementales

⁸ AfDB: Mobilizing the African Diaspora for Development, AFTCD and AFTQK, September 7, 2007.

nécessitant les services et les produits; et le déploiement des professionnels par les points focaux nationaux. L'utilisation des blocs économiques sud-sud ou nord-sud en mettant l'accent sur la promotion des investissements de la diaspora en Afrique pourrait être poursuivie. Par ailleurs, ce projet portera sur:

1. la promulgation et l'exécution des politiques pour attirer l'investissement de la diaspora
2. l'amélioration des environnements économiques et des conditions juridiques pour les investisseurs de la diaspora
3. la fourniture des instruments bancaires et financiers telles que les obligations à intérêt et l'ouverture des comptes en devises étrangères aux émigrants (Diaspora) et
4. la facilitation de la coopération avec les banques et les systèmes financiers en envoyant les pays pour participer au programme.

Projet 2: Fonds d'investissement de la diaspora pour l'industrie

En dépit du volume important des fonds de la diaspora qui sont drainés vers l'Afrique, un problème majeur est de réserver une partie des fonds à des fins productives. Actuellement, la diaspora compte sur la famille et les amis pour l'identification et la mise en oeuvre des opportunités d'investissement. Des résultats divers sont obtenus étant donné que les acteurs locaux ne sont pas formés. Souvent les fonds sont détournés et gaspillés. On se propose d'instituer un fonds géré par la Banque africaine de développement, en collaboration avec la Banque mondiale, pour attirer les fonds d'investissement de la diaspora. Un tel fonds pourrait être ouvert à certains bailleurs de fonds et aux acteurs du secteur privé en encourageant les objectifs du fonds. Certains bailleurs en Europe fournissent déjà l'appui au Marché de Développement (D-MADE) pour la Diaspora africaine en Europe qui est orienté vers l'apport de subvention aux entrepreneurs de la diaspora qui veulent monter des affaires en Afrique. Pour améliorer ce projet, les leçons tirées de D-MADE seraient pertinentes pour orienter les activités du projet afin de promouvoir l'esprit d'entreprise de la Diaspora. Les activités spécifiques additionnelles sous ce projet sont:

1. Faciliter les réseaux de promotion commerciale et d'investissement à travers les mécanismes pour la diaspora et les partenaires des pays d'origine afin d'accéder à l'investissement ;
2. Identifier et promouvoir la coopération inter-régionale pour le développement commercial comme par exemple, assurer la liaison des pays africains avec le Brésil en vue des investissements dans l'énergie renouvelable, aux Caraïbes pour l'exportation de l'agroalimentaire, au Sud et au Sud-est Asiatique pour la technologie de l'information et de la communication ;
3. Identifier les instruments d'aide au développement pour les services à rendre aux entrepreneurs de la Diaspora, exemple de l'identification commerciale, l'enquête du marché global/local, préparation du plan économique, la montée des affaires et la capitalisation économique, etc.

Projet 3: Réseaux d'investisseurs pour faciliter les investissements et la communication de la diaspora

Afin de faciliter l'intérêt des investisseurs potentiels, l'information sur les opportunités d'investissement sur la base des études de préfaisabilité serait nécessaire et communiquée aux réseaux d'investisseurs potentiels de la diaspora. Cependant, le moyen le plus efficace de communiquer et de contrôler l'efficacité de l'information, est de le faire passer par les réseaux établis de la diaspora. Des efforts seraient nécessaires au plus haut niveau politique pour établir la liaison entre la promotion de l'investissement africain et ces réseaux pour promouvoir les activités conduites la diaspora en vue de l'impact de développement amélioré. D'autres activités spécifiques comporteraient:

1. L'organisation des forums réguliers d'échange des connaissances sur les opportunités d'investissement, les politiques opérationnelles gouvernementales, les procédures et directives pour la diaspora ;
2. La facilitation et la promotion des réseaux importants de politique sur les questions d'actualité telles que les infrastructures sous-régionales intégrées, l'énergie, le transport et la recherche sur le changement climatique et la productivité agricole ;
3. La facilitation des forums d'échange économique et des connaissances entre l'Afrique et la diaspora aux Etats-unis, en Europe, en Amérique latine et aux Caraïbes.

6.4.4 Dispositions institutionnelles pour la mise en oeuvre

Le projet précité devrait être davantage élaboré et exécuté avec l'appui des responsables de la Banque africaine de développement en collaboration avec l'UA. Etant donné la large couverture géographique de la diaspora africaine, la Banque africaine de développement serait en partenariat avec la Banque mondiale pour les travaux analytiques pour instituer le fonds et pour la coopération éventuelle dans la mise en place et le fonctionnement du fonds.

Il conviendrait de souligner que le succès et la viabilité du programme proposé sera fonction de l'efficacité et de la robustesse des dispositions de partenariat impliquant les principaux acteurs en Afrique d'une part et les réseaux de la diaspora de l'autre. Ainsi, au niveau continental, l'UA et les organismes régionaux tels que les CER doivent veiller à ce qu'il y ait un engagement de fond avec les réseaux actuels de la diaspora.

MODULE 7: DEVELOPPEMENT DURABLE**PROGRAMME 7.1: CONSECRATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LA GOUVERNANCE ET LES CADRES INSTITUTIONNELS ET PROTOCOLES DE LA RESPONSABILITE SOCIALE INSTITUTIONNELLE****7.1.1 Aperçu**

Le concept de développement durable couvre une large gamme de questions. Cependant, ce module portera sur trois aspects du développement durable: économique, environnemental et responsabilité sociale institutionnelle (CSR).

L'Afrique regorge d'énormes réserves de minerais tels que le platine, l'or, le chrome, le vanadium, le cobalt et les diamants. L'Afrique dispose également d'une base de ressources agraires abondantes en termes de faunes et de la flore. Par ailleurs, le continent prend de plus en plus d'importance en tant que fournisseur de pétrole, de gaz et d'autres combustibles fossiles. Malheureusement, ces ressources minières sont exploitées et exportées essentiellement à l'état brut, sans valeur ajoutée. Cette tendance est répétée dans le domaine des ressources agraires.

Ceci a conduit à ce qui est décrit comme la "Nouvelle ruée" vers les ressources africaines. Plusieurs pays africains disposent des législations et des règlements spécifiques qui accordent des droits aux parties s'agissant de l'exploitation et de l'utilisation des ressources naturelles. Dans une grande mesure, ces lois et droits ne sont conséquentes à travers l'Afrique. Dans certaines régions, telles que la SADC et l'UEMOA, des efforts ont été déployés pour harmoniser les politiques minières, les normes et la législation.

Les acteurs à tous les niveaux ont reconnu que pour mieux exploiter la pleine potentialité de leurs ressources naturelles, les pays africains doivent renforcer leurs systèmes de gouvernance, renforcer leurs capacités institutionnelles, y compris les capacités de négocier les contrats.

Les organisations de la société civile en Afrique prennent de l'importance et les collectivités locales dans le processus de mise au point des projets miniers devient une pratique normale. La propriété et la participation locale deviennent également cruciales. Pour répondre à cet appel, plusieurs pays passent en revue leurs politiques et législation minières. Cela pourrait être une tendance continentale.

Par ailleurs, la récente tendance internationale est de regrouper un certain nombre de préoccupations de gouvernance sous le titre de CSR (Responsabilité sociale institutionnelle). Un certain nombre de questions essentielles de développement sont centrales à l'agenda de la CSR. Elles comprennent les normes de travail, les droits de l'homme, l'éducation, la santé, le travail des enfants, l'allègement de la pauvreté, les conflits et les impacts environnementaux.

L'Institut africain de la citoyenneté institutionnelle (AICC) a été officiellement lancé en 2001. Il s'agit d'une organisation non-gouvernementale (ONG) engagée à devenir un centre d'excellence en Afrique dans la promotion du rôle des affaires dans la construction des communautés durables. Il s'efforce de faciliter la compétitivité des pays, des sociétés et des communautés à travers la pratique commerciale responsable. L'Institut a créé divers forums et centres visant à assurer l'adoption des pratiques durables par les sociétés africaines et étrangères opérant en Afrique. Le forum de durabilité institutionnelle de l'Afrique (ACSF), l'un des organismes de l'AICC est membres de la NBS (AICC, 2006).

L'agenda de la CSR doit être une appropriation locale si elle tient à apporter une contribution importante aux priorités de développement locale – et elle doit être pertinente aux entreprises, qu'elles soient grandes ou petites.

7.1.2 Objectifs du programme

Le programme en vue vise à assurer que les principes de développement durable soient inclus dans la législation nationale, les règlements et les politiques:

1. Veiller à ce que les normes juridiques adéquates soient adoptées en vue de l'utilisation efficace des ressources naturelles africaines.
2. Veiller à ce que les entreprises opérant en Afrique, qu'elles soient grandes ou petites, dépassent le simple cadre des motivations de profit mais adoptent les normes de développement durable.
3. Veiller à ce que tous les acteurs dans les Etats donnés, les entreprises (entreprises industrielles et les PME) et la société civile adoptent les principes de la responsabilité sociale institutionnelle (CSR).
4. Les gouvernements africains doivent harmoniser les normes et les principes que toutes les sociétés doivent respecter concernant la CSR.
5. Se conformer aux normes de la CSR devrait constituer une condition préalable à l'investissement et à la passation de marché.

7.1.3 Projets et actions indicatifs

Projet 1 : Intégration du développement durable dans les cadres généraux de bonne gouvernance

La réussite de l'inclusion du développement économique industrielle de l'Afrique dans le paradigme du développement durable dépend du leadership et de l'engagement du Gouvernement et des autres parties politiques, des autres parties prenantes tels que les milieux d'affaires et la société civile. Sans cet engagement commun au sein des Etats souverains d'Afrique, le développement ne sera pas conforme aux principes de la durabilité. Cet engagement est inscrit dans les principes constitutionnels. Dans la plupart des pays, la plus grande autorité du Gouvernement et la constitution ou les droits civiques. Bien qu'il soit admis que le développement durable est un droit, les politiques, législations et règlements sont requis pour rentrer en vigueur de ce droit. La principale activité est d'inclure les principes du développement durable dans les cadres de gouvernance générale qui seront appuyés par la législation appropriée, les règlements et les politiques.

Activités

1. Les constitutions nationales doivent faire du développement durable un droit constitutionnel applicable par une législation adéquate ;
2. Réviser les politiques afin d'y inclure les principes du développement durable ou axer les politiques sur les cadres du développement durable. Se référer aux normes nationales et internationales pour guider le processus d'élaboration des politiques ;
3. S'assurer que toutes les parties prenantes disposent du document de politique révisé ou du processus d'ajustement qu'ils traitent de l'harmonisation des politiques, lois et règlement sur le continent ;
4. Mettre en œuvre la politique par la promulgation des législations qui inclut les aspects du développement durable. Plusieurs pays ont des lacunes en matière de législation de l'environnement et il existe à présent une opportunité de renforcer ces lois ;
5. Mettre en œuvre la législation par des règlements appropriés.

Projet 2: Promotion du contenu local et valorisation des procédés d'extraction

Afin d'éviter l'exploitation effrénée des ressources nationales de l'Afrique et veiller au contenu local dans les processus impliqués, il y a lieu de créer un cadre juridique propice qui soit harmonisé au niveau régional qui régisse les codes miniers et d'investissement. Un tel cadre devrait orienter l'octroi et les conditions d'octroi des droits d'extraction.

Une partie de ceci exige une charte potentielle claire de la valorisation de toutes les matières premières à extraire. Elle impliquera une banque de connaissances de tous les produits finaux existants découlant de telles matières et les étapes entre l'extraction et les produits finaux commercialisables.

Par ailleurs, en raison de la nature finie des ressources naturelles, les fonds de dotation pour la génération future doivent être institués suivant les meilleures pratiques disponibles dans l'économie internationale.

Activités

1. Examiner la législation existante et l'amender pour réaliser les opportunités de valorisation ;
2. Faire la recherche et créer la banque des connaissances des produits finis et des étapes de leur production ;
3. Elaborer des modalités pour guider les Etats membres dans l'élaboration d'une Charte potentielle de valorisation des procédés d'extractions ;
4. Identifier les processus de valorisation qui influenceront sur la révision des codes miniers et d'investissement ;
5. Identifier les meilleures pratiques de création des fonds de dotation pour les générations futures ;
6. Mener des enquêtes sur la possibilité de création des fonds de dotation.

Projet 3: Réseautage régional pour la réalisation d'un agenda des CSR à base contextuelle

Activités spécifiques du projet:

1. Organiser des ateliers nationaux et régionaux pour diffuser les principes des CSR ;
2. Créer un réseau entre les sociétés, les entreprises industrielles et les ONG du développement durable pour arriver aux principes basés sur le contexte ;
3. Publier les pratiques liées au développement durable et les études de cas des sociétés en développement ;
4. Collaborer étroitement avec les CER pour suivre de près le progrès au niveau des pratiques de la responsabilité sociale institutionnelle.

7.1. 3. Dispositions institutionnelles de mise en oeuvre

Le projet sera régi par une disposition de partenariat entre le bureau de la CAMI et les portefeuilles des Mines et de l'Energie de l'UA, des CER, des sociétés conformes au SMDD (Sommet mondial pour le développement durable) et les ONG aux normes du développement durable.

PROGRAMME 7.2: METTRE AU POINT UN ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL PLUS PROPRE ET EFFICIENT EN TERMES DE RESSOURCES

7.2.1 Aperçu

La situation qui prévaut en Afrique est celle d'une croissance économique non durable qui contribue à la perpétuation de la pauvreté. Cela est particulièrement évident dans les entreprises à forte pollution et produisant beaucoup de déchets et d'autres organisations et leur utilisation inefficace de ressources naturelles (y compris l'énergie, les matières et l'eau). Cette situation a entraîné une gamme d'impacts, qui sont tous directs, en particulier la dégradation de l'environnement et les pertes de la productivité ainsi que la réduction de la compétitivité, l'accès au marché entravé et l'échec du marché pour faire face aux demandes de biens et de services sains sur le plan de l'environnement dont les consommateurs ont besoin sur le plan international.

Depuis 1994, un certain nombre d'institutions des Nations Unies (notamment l'ONUDI et le PNUE) ne cessent de collaborer et ont créé des Centres nationaux de production plus propres (NCPC) dans un certain nombre de pays en développement. En Afrique, le programme a été créé en Egypte, en Ethiopie, au Kenya, au Maroc, au Mozambique, en Afrique du Sud, en Tanzanie, en Tunisie, en Ouganda et au Zimbabwe. Des centres identiques ouvriront bientôt leurs portes au Rwanda et Nigeria.

Ces centres ont suscité la prise de conscience sur la production plus propre, formé le personnel industriel et professionnel staff, ont entrepris des démonstrations sur le site, fourni des avis et aidé au transfert de technologie saine au plan environnemental. Collectivement les Centres africains ont servi d'aire de lancement de la table-ronde africaine sur la consommation durable et la production, qui prévoit le mécanisme pour la région Afrique pour qu'elle s'implique dans le Processus de Marrakech pour mettre au point et exécuter les programmes régionaux et nationaux cadres décennaux pour la consommation et la production durables.

Suite à une évaluation indépendante du programme de ces centres 2007/8, ils ont fait l'objet de renforcement. Afin de mettre l'accent sur la contribution centrale des concepts de production plus propre, les méthodes, les techniques et les politiques pour améliorer la performance de l'environnement et l'utilisation des ressources au x niveaux local et à l'échelle mondiale et les avantages économiques et sociaux qui en découlent, la préoccupation du projet s'étend au programme de conservation de l'amélioration des ressources (CREP). Le CREP met l'accent sur le fait que la production plus propre et l'efficacité des ressources sont intimement liés en sorte que la production plus propre ne peut être réalisée sans l'efficacité des ressources ou *vice versa*.

7.2.2 Objectifs du programme

L'objectif du programme est de contribuer au développement industriel durable et à la consommation et à la production durable en Afrique. La réalisation est faite à travers la mise en oeuvre élargie des concepts, des méthodes, des techniques et des politiques de CREP par les hommes d'affaires et les autres organisations à tous les niveaux et les prestataires des finances et des services techniques, financiers et autres services commerciaux (à savoir les résultats très importants). Les réalisations de l'objectif du programme sont traduites dans les améliorations de deux conditions cibles, respectivement les réductions de la pollution et de l'intensité des déchets par les sociétés et les augmentations de la productivité de l'utilisation des ressources par les sociétés et d'autres organisations. Collectivement, ces conditions cibles contribueront à plusieurs avantages essentiels ou aux avantages directs, en particulier en freinant la dégradation de l'environnement et les gains de productivité et, dans les améliorations de la compétitivité et de l'accès des marchés et en se penchant sur les besoins des consommateurs pour les produits et les services sains au plan environnemental.

Le programme comporte des catégories de résultats intermédiaires qui contribuent chacune au résultat très important sur le plan individuel que synergique. Il s'agit de:

1. le réseautage efficace et l'apprentissage des paires au sein du réseau des institutions nationales compétentes.
2. la mise en oeuvre du CREP par les sociétés et les autres organisations à l'appui de la productivité vérifiée des ressources, des avantages environnementaux et économiques.
3. Le CREP intégré dans la politique et le financement de l'entreprise.
4. Les capacités de gestion technologique créées pour le transfert, l'adaptation et la reproduction de l'EST et les mises au point de produit durable.

7.2.3 Projets et actions indicatifs

Projet 1: Création d'un réseau panafricain de prestataires nationaux de production plus propres

Pour contribuer à la mise en oeuvre et à la diffusion généralisée des concepts, méthodes, techniques et politiques du CREP, le réseau des prestataires du CREP serait étendu pour réaliser une couverture panafricaine. Un réseau de prestataires de la production plus propre aux niveaux régional, national et sous-régional serait créé à travers des institutions consacrées (comme les NCPCs) ou des points focaux dans les organisations existantes. Ces prestataires de services de la production plus propre au niveau national aideraient les entreprises, les gouvernements et d'autres acteurs à mettre au point, évaluer et exécuter des opportunités du CREP.

L'expansion accrue du réseau à travers l'Afrique comportera les mesures clés suivantes:

1. Création des centres régionaux, nationaux et/ou sous-régionaux ou des programmes capables d'assurer les services du CREP dans des sites non encore couverts par les NCPCs actuels.
2. Le réseautage au des NCPCs et d'autres prestataires du CREP en Afrique, pour veiller à la diffusion efficace des informations et des ressources et encourager l'apprentissage des pairs et le renforcement de leurs capacités (en liaison avec les activités de l'ARSCP).
3. Les programmes en cours de renforcement des capacités et de formation pour le renforcement institutionnel et professionnel des NCPCs et d'autres prestataires du CREP.

Project 2: Initiatives thématiques et sectorielles

Outre les initiatives nationales (telles que couvertes dans le projet 1), il est proposé que le programme comporte un certain nombre d'initiatives thématiques et sectorielles qui couvriraient chacun plusieurs pays de différentes régions d'Afrique. Les initiatives thématiques chercheraient à encourager l'application du CREP pour les résultats de développement durable spécifiques, par exemple les initiatives thématiques sur: l'efficacité énergétique par le biais du CREP; la bonne gestion des produits chimiques par le CREP; la prévention de la pollution à travers le CREP etc. Dans une structure de projet présentée sous forme de matrice, la liaison se ferait avec les initiatives sectorielles, chacune se concentrant sur les opportunités spécifiques et les technologies pour le CREP dans un secteur industriel particulier. Les travaux préliminaires ont déjà été faits pour identifier les activités du projet pour le CERP dans les secteurs sucriers, de la pêche et du tourisme.

Chacune de ces initiatives comporterait:

- i. La prise de conscience, la formation professionnelle et la mise au point des outils et les ressources de l'information ;
- ii. Les démonstrations pratiques du CREP pour le résultat thématique ou dans le secteur privilégié dans tous les pays participants à l'initiative.

Projet 3: Politiques et financements du CREP

Outre les travaux principalement techniques couverts dans les projets 1 et 2, il est proposé que le programme ait une composante auxiliaire sur les politiques propices et l'intégration du CREP dans le financement des entreprises. L'objectif serait de mettre au point des séries de directives souples pouvant être utilisées

par les gouvernements et les institutions financières pour mettre au point des interventions politiques spécifiques et/ou des instruments financiers qui encourageraient les entreprises à investir dans le CREP. Une tentative serait faite pour amener les institutions financières à créer des lignes de crédit consacrées ou la microfinance pour aider les entreprises à court de capitaux, en particulier dans le secteur des micro à petites entreprises d'investir dans les équipements sains au plus environnemental.

7.2. 4 Dispositions institutionnelles de mise en oeuvre

Les projets précités et correspondants seront davantage mis au point et exécuté par le biais du réseau des NCPCs en étroite collaboration avec l'ARSCP et le PNUE. Des mesures spécifiques pour créer ce réseau comporteront ce qui suit:

- i) La conception et l'adoption des critères d'adhésion et les directives pour les centres participants;
- ii) L'identification des lacunes essentielles dans la couverture géographique et/ou sectorielle du réseau sur le continent africain et la mise en place des centres complémentaires si possible; et
- iii) La création d'une plate-forme de gestion de la connaissance pour échanger l'expérience et l'expertise du CREP sur le continent africain et l'organisation du réseautage périodique, les événements d'échange et de formation.

PROGRAMME 7.3: SE PENCHER SUR LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

7.3.1 Aperçu

On entend en général par environnement l'**environnement biophysique** qui est la symbiose entre l'environnement physique et les formes de vie biologique dans le milieu et comportent toutes les variables dont est composée la biosphère terrestre. Dans d'autres contextes, l'environnement peut également servir à se référer aux voisinages extérieurs immédiats, à un milieu ou aux environs dans un système ou thème. La portée de l'environnement biophysique est tout ce qui est contenu dans la biosphère, qui fait partie de la terre dans laquelle se produit la vie. Les écosystèmes, dont il existe de nombreux types et qui sont une partie définie de la biosphère, composent ensemble toute la biosphère.

La durabilité environnementale est le processus de veiller à ce que les procédés actuels d'interaction avec l'environnement soient poursuivis dans le but de maintenir l'environnement aussi parfait et naturel que possible.

Une "situation non durable" se produit lorsque le capital naturel (la somme totale des ressources naturelles) s'épuise plus vite qu'il ne peut se reconstituer. La durabilité exige que l'activité humaine ne se serve que des ressources naturelles

au rythme qu'elle peut être reconstituée. Fondamentalement, le concept de développement durable est imbriqué dans le concept de capacité de charge.

Le Sommet mondial pour le développement durable a reconnu que les activités humaines ne cessent d'avoir un impact sur l'intégrité des écosystèmes qui fournissent des ressources et des services essentiels à l'être humain et aux activités économiques. A cet effet, le Plan d'action de Johannesburg stipule que la gestion de la base des ressources naturelles de manière durable et intégrée est essentielle au développement durable. Il souligne que pour renverser la tendance actuelle de la dégradation des ressources naturelles, il est nécessaire de mettre en oeuvre les stratégies, qui comporteraient les cibles adoptées aux niveaux national et si possible, régional pour protéger les écosystèmes et réaliser une gestion intégrée de la terre, de l'eau et des ressources biologiques. Ce faisant, le plan préconise le renforcement des capacités aux niveaux régional, national et local.

7.3.2 Objectifs du programme

L'objectif général de ce programme est de veiller à ce que, à travers l'industrialisation, l'Afrique veille également à ce que la durabilité de l'environnement soit également réalisée. Les objectifs spécifiques sont:

- Conservation et utilisation durable des ressources ;
- Réduction au minimum de la dégradation de l'environnement, des coûts de l'environnement et de la gestion des déchets ;
- Rôle du développement industriel durable dans la mitigation du changement climatique ;
- Conformité avec les normes environnementales extérieures et la législation.

7.3.3 Projets et activités indicatifs

Le mécanisme institutionnel pour la conception et la mise en oeuvre des projets est en partie mise en place mais nécessitera une plus grande collaboration aux niveaux continental, régional et national. Depuis un certain temps déjà, les acteurs comme l'UA, le NEPAD, et les institutions des Nations Unies et les CER se sont focalisés sur la durabilité de l'environnement orientée par de nombreux protocoles et déclarations des réunions internationales telles que Rio, le SMDD, etc. le défi essentiel pour les pays africains est de faire le suivi des engagements pris sur la conservation et la protection de l'environnement naturel et des écosystèmes.

Projet 1: Conservation (Efficacité écologique) et utilisation durable des ressources

Le développement écologiquement durable est la composante environnementale du développement durable. Il ne peut être réalisé par l'utilisation du principe de précaution, notamment que s'il existe des menaces de dommages graves et irréversibles, le manque de certitude scientifique intégrale ne devrait pas servir de raison pour reporter les mesures pour prévenir la dégradation de l'environnement.

Les principales activités de ce projet sont:

- (a) Concevoir des politiques, des stratégies, une législation et des règlements qui visent à conserver l'environnement naturel. Ils doivent servir également d'orientation à l'utilisation durable des ressources.
- (b) Veiller à ce que les projets industriels identifient à travers les évaluations de l'impact de l'environnement les effets néfastes potentiels sur l'environnement naturel et souligne les voies et moyens d'aborder ces impacts sous forme de plans de gestion de l'environnement. Cela comporte les mesures de prévention à entreprendre pour éviter les effets dommageables sur l'environnement.
- (c) Créer des institutions qui peuvent se conformer aux législations environnementales et aux principes de l'utilisation durable.
- (d) Veiller à ce que les technologies propres, la réhabilitation de l'environnement et le caractère renouvelable soient associés à l'utilisation des ressources naturelles pour veiller à l'équilibre de l'écosystème.

Project 2: réduire au minimum la dégradation de l'environnement (stress environnemental) et la gestion des déchets

La dégradation de l'environnement est la détérioration de l'environnement par l'épuisement des ressources telles que l'air, l'eau et le sol; la destruction des écosystèmes et la disparition de la vie sauvage.

La dégradation de l'environnement est l'une des dix graves menaces dont le Panel de Haut Niveau des Nations Unies sur les Menaces a tiré officiellement la sonnette d'alarme. L'Institut mondial des Ressources (WRI), le PNUE et la Banque mondiale ont rendu public un rapport important sur la santé et l'environnement dans le monde le 1er mai 1998.

La dégradation de l'environnement revêt plusieurs formes. Lorsque les habitats naturels sont détruits ou que les ressources naturelles se raréfient, l'environnement est dégradé. La dégradation de l'environnement et la gestion des déchets sont liés et requièrent une bonne gestion pour veiller à l'effet minimal sur la santé humaine et l'environnement.

Les principales activités dans ce projet sont:

- 1 Renforcer les capacités institutionnelles, techniques et technologiques pour se pencher efficacement sur la gestion des déchets et la prévention de la dégradation de l'environnement.
- 2 Instituer des politiques et des procédures qui se focalisent sur la réduction au minimum de la dégradation de l'environnement par des évaluations continues de l'impact et la réhabilitation immédiate des régions touchées.
- 3 Lorsqu'il se produit la dégradation de l'environnement aux biens communs, les gouvernements doivent imposer le principe du "pollueur-payeur".
- 4 Lorsque les projets industriels sont associés aux quantités importantes de la pollution de l'air, le mécanisme de développement propre peut servir pour se pencher sur les émissions de carbone.
- 5 Promouvoir et si possible, sensibiliser sur l'utilisation des technologies plus propres dans l'utilisation des ressources.
- 6 Mettre au point et exécuter un cadre législatif et régulateur pour promouvoir l'annulation, la prévention, la réduction, la réutilisation et le recyclage des déchets.

Projet 3: Conformité avec les normes environnementales extérieures et la législation

La prise de conscience sur les effets nocifs des substances utilisées et produites dans les procédés de production ont entraîné l'élaboration des normes internationales au regard de la préservation des niveaux de vie. Plusieurs pays sont allés au-delà des accords mondiaux et ont imposé des normes internationales qui auront un impact sur les relations commerciales et l'implication des citoyens dans le monde. Pour l'Afrique, la REACH (Conformité aux normes et à la législation environnementale) de l'UE en est un exemple. La REACH empêche l'importation dans l'UE des substances jugées nocives que l'on trouve dans les produits chimiques y compris les minerais. L'élimination de ces substances nocives constitue une opportunité et une menace au développement de l'Afrique. L'omniprésence d'un système double des normes environnementales imposera de nouveaux défis aux pays en développement.

Les activités principales dans ce projet sont de:

1. Créer la capacité pour comprendre les implications et veiller à la conformité des normes environnementales internationales ;
2. Chercher le financement et les ressources techniques pour apporter de nouvelles technologies requises pour se conformer avec les normes environnementales internationales.

ANNEXES**TABLEAU 1: PROGRAMMES ET PROJETS PAR MODULE****MODULE 1: politique industrielle et orientation institutionnelle****PROGRAMME 1.1: POLITIQUE INDUSTRIELLE ET CADRE DE MISE EN OEUVRE**

1. Mise au point de la politique industrielle spécifique au pays et orientations stratégiques
2. Réorientation des cadres régulateurs régionaux d'un environnement propice pour les complémentarités industrielles

PROGRAMME 1.2: SYSTEMES D'INFORMATION ET BANQUES DE DONNEES POUR LA GESTION DE LA POLITIQUE INDUSTRIELLE.

Renforcement des capacités et assistance technique pour la gestion de politique industrielle

Renforcement des capacités et assistance technique vers la collecte et le contrôle des données

Renforcement des services d'appui institutionnel pour le développement industriel (Pr 1, P 3)

MODULE 2: Mise à jour de la production et des capacités commerciales**PROGRAMME 2.1: MISE A JOUR INDUSTRIELLE ET MODERNISATION**

1. Analyse diagnostique des secteurs industriels prioritaires
2. Mise à jour des capacités d'approvisionnement et amélioration de la compétitivité
3. Création et mise à jour des institutions d'appui technique

PROGRAMME 2.2: CREATION DE NOUVELLES ENTREPRISES

Développement des entreprises et des incubateurs économiques

PROGRAMME 2.3: APPUI A LA QUALITE AMELIOREE DES PRODUITS (FABRICATION)

1. Assistance technique pour se conformer aux normes internationales et aux exigences régulatrices techniques.
2. Cadre régional pour coordonner les activités de la qualité

MODULE 3: Promouvoir les infrastructures et l'énergie pour le développement industriel

PROGRAMME 3.1: INFRASTRUCTURE ET ENERGIE POUR SATISFAIRE LES BESOINS DE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

1. Répondre aux priorités d'infrastructure de l'UA

PROGRAMME 3.2: ENERGIE RENOUVELABLE POUR L'AMELIORATION DE L'ACCES ET LES APPLICATIONS INDUSTRIELLES

- Mise au point d'une politique propice, des cadres régulateurs et de la cartographie de l'énergie renouvelable
- Financement innovateur et renforcement des capacités pour mettre à l'échelle les projets d'énergie renouvelable

PROGRAMME 3.3: PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE DES BIOCARBURANTS EN AFRIQUE

1. Développement de l'industrie durable des biocarburants en Afrique

PROGRAMME 3.4: PROGRAMME D'ENERGIE EFFICACE ET COMPETITIVITE INDUSTRIELLE

- Suppression des barrières pour la promotion de l'efficacité de l'énergie industrielle en Afrique

MODULE 4: Développement des compétences pour le développement industriel

PROGRAMME 4.1: COMBLER LE VIDE EN PENURIE DE COMPETENCES

1. Analyse diagnostique des lacunes en compétences liées à l'industrie
2. Rénovation/Création des institutions pour le développement industriel et des compétences
3. Développement des compétences liées à l'industrie
4. Valorisation des "compétences informelles" de la main-d'oeuvre

PROGRAMME 4.2: DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES POUR LES INITIATIVES D'INFRASTRUCTURES ET DE VALORISATION

1. Développer le transfert des compétences et des stratégies de rétention
2. Créer ou renforcer les centres de formation régionale spécialisée

MODULE 5: Systèmes d'innovation industrielle, Recherche et développement et développement de la technologie

PROGRAMME 5.1: RENFORCEMENT DU SYSTEME D'INNOVATION INDUSTRIELLE REGIONALE

Créer les chaires d'université sur l'innovation dans les universités africaines
Créer les centres de transfert de technologie régionale et de diffusion
Créer les centres régionaux pour la prévision technologique
Créer les incubateurs de technologie
Renforcer la coopération sud-sud pour se servir de la biodiversité et commercialiser les résultats actuels de recherche

PROGRAMME 5.2: REPONSE A LA POLITIQUE D'INNOVATION INDUSTRIELLE

1. Mise en oeuvre de l'initiative de la technologie et de l'innovation en Afrique
2. Systèmes d'incitation fiscale et non fiscale pour la recherche et le développement adaptés et la route hors de la recherche-développement au niveau de l'entreprise.
3. Facilitation des retombées de l'IDE sur la capacité innovatrice locale

MODULE 6: Financement et mobilisation des ressources

PROGRAMME 6.1: MOBILISATION LOCALE ET DOTATION DES RESSOURCES

Accès au crédit et ressources financières privées
Facilitation du renforcement des marchés régionaux et nationaux des bourses
Re-dynamisation des institutions financières (IFD et institutions régionales)
Création des fonds souverains nationaux pour l'industrialisation

PROGRAMME 6.2: FONDS DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET FONDS D'INVESTISSEMENT REGIONAL

1. Consolidation du fonds de développement industriel de l'Afrique
2. Consolidation des fonds d'investissement régional
3. Développement des portefeuilles de projets d'investissement bancables

PROGRAMME 6.3: PROMOTION D'INVESTISSEMENT, CONTROLE ET MECANISME DE SOUS-TRAITANCE

Attrait de l'investissement direct étranger
Renforcement de la capacité locale pour contrôler et faciliter l'investissement étranger dans les sous-secteurs de l'industrie prioritaire
Création du réseau de l'analyse comparative des fournisseurs nationaux et échange de partenariat (SPXs)

PROGRAMME 6.4: OPTIMISATION DES TRANSFERTS D'ARGENT AFRICAINS POUR L'INDUSTRIALISATION

1. Politique améliorée et environnement économique pour attirer les ressources de la diaspora
2. Fonds d'investissement de la diaspora pour l'industrie
3. Réseaux d'investisseur pour faciliter les investissements de la diaspora et la communication

MODULE 7: Développement durable

PROGRAMME 7.1: CONSECRATION DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES CADRES INDUSTRIELS ET DE LA GOUVERNANCE DANS L'EXTRACTION MINIERE ET LES RESSOURCES MINIERES ET AGRICOLES

1. Intégration du développement durable dans les cadres élargis de la gouvernance ;
2. Promotion du contenu locale et valorisation des procédés d'extraction ;
3. Réseautage régional pour la réalisation de l'agenda de la CSR basée sur le contexte

PROGRAMME 7.2: DEVELOPPEMENT D'UN ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL EFFICACE PLUS PROPRE

1. Création ou renforcement d'un réseau panafricain des centres/prestataires de la production plus propre
2. Initiatives thématiques et sectorielles pour renforcer le CREP
3. Politiques et financements pour la consolidation du CREP

PROGRAMME 7.3: SE PENCHER SUR LA DIMENSION ENVIRONNEMENTALE DU DEVELOPPEMENT DURABLE

1. Conservation (Efficacité écologique) et utilisation durable des ressources
2. Réduction au minimum de la dégradation de l'environnement (Stress environnemental) et gestion des déchets
3. Conformité avec les normes et la législation sur l'environnement